

Adoption des Modalités de Contrôle des Connaissances du CES, du DFGSO, du DFASO 6ème année diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire et de la notice de soutenance de thèse, intégrant les enseignements à distance, de la Faculté de Chirurgie Dentaire

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire Du 8 septembre 2020

Délibération 2020/09/CFVU – 99

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.712-6-1 ;

Vu les statuts de l'université Toulouse III – Paul Sabatier, notamment son article 35

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les Modalités de Contrôle des Connaissances du CES, du DFGSO, du DFASO 6ème année diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire et de la notice de soutenance de thèse, intégrant les enseignements à distance, de la Faculté de Chirurgie Dentaire (documents joints).

Toulouse le 10 septembre 2020

Le Président



Jean-Marc BROTO



Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0
Nombre de votes blancs : 0

**MODALITÉS DU CONTRÔLE
DES COMPÉTENCES et
CONNAISSANCES
2020-2021**

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES 2020-2021

Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Code de l'Éducation et notamment le livre VI ;
Vu le décret 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;
Vu les 3 arrêtés du 21 février 2011 instituant 3 possibilités de « passerelles » de réorientation,
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,
Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus LICENCE de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 3 juillet 2012 et le CA du 10 septembre 2012.
Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus MASTER de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 8 septembre 2011 et le CA du 19 septembre 2011.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les enseignements dirigés, pratiques, cliniques et optionnels, les séminaires, les stages et les épreuves de contrôle continu sont des enseignements obligatoires. Les absences à un de ces enseignements doivent être justifiées par un certificat médical ou autre justificatif remis dans les 8 jours à l'enseignant qui transmettra à la scolarité.

Les enseignements magistraux pourront être réalisés en présentiel et/ou en distanciel.

Absence ou retard à une épreuve de l'examen terminal de fin de semestre : Aucune épreuve de remplacement ne sera organisée. En conséquence, le candidat sera déclaré "**défaillant**" pour le semestre, ou le domaine ou l'épreuve concerné(e).

En début de semestre, l'enseignant informe les étudiants du contenu et des modalités de validation des enseignements ainsi que des modalités du contrôle de la présence et du retard. Pour toutes les années, **le contrôle des compétences et des connaissances** porte sur les enseignements théoriques, dirigés, pratiques, cliniques, optionnels et sur les stages.

Le candidat ayant validé une certification en conserve le bénéfice durant tout le cursus et/ ou pour la durée réglementaire de la certification.

L'assiduité aux enseignements de l'UE Radioprotection et de l'AFGSU est obligatoire pour la délivrance de l'attestation.

Dispositions applicables pour les études en 2^e et 3^e cycles

Le projet pédagogique de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Toulouse s'appuie sur le document de l'Association for Dental Education in Europe (ADEE) « Profil et compétences du futur odontologue Européen » et met en œuvre les dispositions des arrêtés du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques DFGSO et du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire. Ces textes, prolongeant l'arrêté du 28 octobre 2009 « relatif à la première année commune aux études de santé » (PACES), constituent l'application en droit français « de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur » pour l'Odontologie.

Le DFGSO ou niveau Licence comprend six (6) semestres de formation correspondant à 180 crédits. Les 2 premiers semestres de formation correspondent à la PACES. Il constitue le 1^{er} cycle des études en vue du diplôme de docteur en chirurgie Dentaire. **Le DFASO** (Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques) **ou niveau Master** comprend 4 semestres de formation correspondant à 120 crédits, c'est le deuxième cycle. Il est complété par un **troisième cycle court** comportant 2 semestres et l'obligation de la soutenance d'une **thèse**, ou un **troisième cycle long (Internat)** comportant entre 6 et 8 semestres et l'obligation d'une soutenance de **thèse (Diplômes d'Etudes Spécialisées)**.

Des réorientations sont organisées qui permettent l'inscription en 2^e ou 3^e année d'étudiants issus d'autres formations, dans des conditions et pour un nombre annuel de places fixé par arrêté Ministériel : ce sont les « **passerelles** ».

Après accord du vice-doyen responsable de la pédagogie et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de **deux semestres non consécutifs**. Le semestre validé par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir 30 crédits européens. Si des enseignements et/ou validations donnant lieu à certification se déroulent pendant la période à l'étranger, l'étudiant devra prévoir soit de passer ces certifications dans sa Faculté d'origine, soit de faire preuve de la validation dans la Faculté d'accueil.

Chaque semestre est organisé en un ensemble **d'unités d'enseignements (UE)**. Une UE comprend une ou plusieurs **discipline(s) ou matière(s)**.

Les UE sont réparties sur les six semestres constituant le DFGSO, sur les quatre semestres constituant le DFASO, et sur les 2 semestres constituant la 6^e année du diplôme de Docteur d'Etat de chirurgie dentaire à raison de 30 crédits par semestre. Un ECTS (European Credit Transfer System) correspond à un temps de travail étudiant **estimé**, compris entre 17 et 35 heures. La réussite au DFGSO nécessite la validation de 180 crédits.

La réussite au DFASO nécessite la validation de 120 crédits.

L'accumulation de crédits non reconnus dans le cycle ne conduit pas à la délivrance automatique d'un diplôme.

1. Inscription en 2^e et 3^e cycles (de la 2^e à la 6^e année)

L'étudiant désirent préparer le diplôme de chirurgien dentiste à l'UPS doit s'inscrire dans l'une des années, en fonction de ses acquis. Les 60 crédits issus de la PACES sont automatiquement acquis par la réussite au concours, ou à la sélection des lauréats des « passerelles », condition « sine qua non » pour une inscription en 2^e année ou 3^e année à la Faculté.

Une inscription relève de deux opérations :

- une inscription administrative (IA) annuelle comportant le paiement des droits d'inscription.
- une inscription pédagogique (IP) semestrielle.

2. Validation des étapes

La validation du parcours a lieu par **UE** et par **semestre**.

A la fin de chaque semestre est organisée la 1^{ère} session d'examen.

Pour chaque semestre, une deuxième session est organisée en fin d'année universitaire (juin et/ou juillet), dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats. Cette 2^e session concerne, pour les 2 semestres de l'année universitaire, le contrôle terminal, le contrôle continu des UE, la validation des stages et optionnels.

Pour valider une UE, les candidats doivent :

- valider le type de contrôle sanctionnant l'UE (contrôle continu et/ou contrôle terminal)
→ Cf maquettes de synthèse des UE

Pour être déclaré admis à un semestre, les candidats doivent :

- Obtenir la moyenne au contrôle continu de chaque UE,
- Obtenir la moyenne au contrôle terminal de chaque UE,
- Avoir validé les stages et certifications,
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves (toute absence à une épreuve terminale vaut 0)

Coefficient :

Il n'existe pas de coefficient pour les contrôles continus, pas de coefficient pour les contrôles terminaux, pas de coefficient sur les différentes UE.

Un **semestre** est validé si toutes les UE du semestre ainsi que les stages et optionnels évalués au cours du semestre ont été validés.

Pour les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE, les modalités d'évaluation de cette ou de ces UE se feront, l'année suivante, en fonction des nouvelles MCC (en cas de changement du mode d'évaluation).

Compensation :

Il n'existe aucune compensation :

- chaque contrôle continu et chaque contrôle terminal est validé indépendamment.
- chaque UE est validée indépendamment.

3. Principes d'organisation de l'examen terminal de fin de semestre

Les Cours Magistraux (CM) sont évalués en Contrôle Terminal (CT).

Principe d'une pause médiane par demi-journée d'épreuve. La pause déjeuner ne peut être inférieure à une heure.

La durée des épreuves du contrôle terminal est de 30 minutes.

Les épreuves terminales anonymes s'effectuent selon un des procédés suivants :

- Questionnaires à Réponses Multiples (QRM)
- Dossiers progressifs : suite linéaire de questions associées à un cas clinique. Un dossier progressif comporte plusieurs questions (QRM : question à réponses multiples ou QRU : question à réponse

unique). L'étudiant devra valider chacune de ses réponses afin d'avancer dans les questions avec l'impossibilité de revenir en arrière.

- Questionnaires à Réponses multiples ET dossier(s) progressif(s)

Nombre de QRM par épreuve : entre 15 et 20

Principe de notation des QRM :

Chaque QRM est noté sur 1. La note finale est reportée sur 20.

La correction des questions à réponses multiples est basée sur **le nombre de discordances** entre les réponses de l'étudiant et la grille de correction.

Les questions à réponses multiples, sont notées entre 1 et 0.

En l'absence de discordance, l'étudiant obtient la note maximale soit 1.

→ Dans le cas d'une discordance, la note passe à 0,5 sur 1.

→ Dans le cas de deux discordances, la note passe à 0,2 sur 1.

→ Dans le cas de 3 discordances ou plus, la note est de zéro.

L'absence de réponse à une question entraîne zéro à la question.

Principe de notation d'un dossier progressif :

Chaque question du dossier est notée selon le même principe de notation que les QRM.

La note attribuée au dossier progressif est la moyenne des notes obtenues aux différentes questions de ce dossier.

Lorsqu'une épreuve est constituée de dossier(s) progressif(s) ET de Question(s) à réponses multiples, la note attribuée est la moyenne des notes du ou des dossier(s) progressif(s) et du ou des QRM.

Un étudiant surpris en train de frauder ou de tenter de frauder peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire, délivrée par la section disciplinaire de l'Université (voir charte des examens de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier).

En cas d'impossibilité de réaliser les examens de contrôles terminaux en présentiel, ils pourront être réalisés en distanciel.

4. Contrôle Continu

Les Travaux Pratiques (TP), les Travaux Dirigés (TD), et les Séminaires sont évalués en Contrôle Continu (CC).

Les modalités du contrôle continu, du fait de la diversité dans le fonctionnement des UE, sont communiquées en début d'année universitaire par le porteur de l'UE.

A la fin de chaque contrôle continu, l'enseignant responsable est tenu de présenter une grille de correction et/ou d'évaluation aux étudiants.

En fonction du calendrier hospitalo-universitaire de l'année, les notes des contrôles continus sont communiquées aux étudiants au mieux une semaine avant les examens terminaux de chaque semestre.

La validation du contrôle continu des UE, se traduit :

1. **soit par une note** : si la moyenne est \geq à 10, le contrôle continu de l'UE est validé.

Lorsqu'une UE est validée en contrôle continu, le nombre minimum de contrôle continu au sein de l'UE est de deux.

2. **soit par un résultat « validé » ou « non validé »** : le nombre d'évaluation du contrôle continu au sein de l'UE est de deux. Si un étudiant obtient un « validé » et un « non validé » et/ou une absence, le résultat final du contrôle continu de l'UE relève de l'appréciation de l'enseignant responsable de l'UE.

En cas **d'absence ou retard** à un ou plusieurs contrôles continus, la note à attribuer à l'étudiant relève de l'appréciation de l'enseignant responsable de l'enseignement.

En cas de **non validation du contrôle continu** dans le semestre au cours duquel ont été suivis les enseignements, **une deuxième session est mise en place en fin d'année universitaire.**

En cas d'impossibilité de réaliser les examens de contrôles continus en présentiel, ils pourront être réalisés en distanciel.

5. Stages

Les stages sont obligatoires et validants.

Principes de validation des différents types de stage :

- **Stage d'initiation aux soins infirmiers** : ce stage d'immersion en service hospitalier est effectué avant la rentrée en 2^e année. Il est validé sur appréciation des enseignants responsables à partir d'un feuillet de stage.

- **Stage de maîtrise clinique** : ce stage d'immersion en service hospitalier est effectué avant la rentrée en 4^e année. Il est validé sur appréciation des enseignants responsables à partir d'un rapport de stage et de la présence de l'étudiant.

- **Stages cliniques** : la validation prend en compte l'activité de l'étudiant sur toute la durée du stage. La validation des stages est prononcée par le Doyen de la Faculté sur avis du Chef du Service dans lequel l'étudiant a été affecté en fonction des éléments suivants :

- l'activité clinique (quantitatif et qualitatif),
- l'assiduité,
- le comportement et le relationnel,
- l'approche centrée sur la personne dans le cadre de la relation de soin.

- **Stage hospitalier hors service d'Odontologie (HSO)** :

Il se déroule pendant le 2^e cycle et est validé en fin de DFASO par le doyen de la Faculté et l'encadrant responsable sur avis du chef de service du service d'accueil.

Il est effectué dans une structure de soins hospitalo-universitaire ou hospitalière publique ou privée.

- **Stage actif d'initiation à la vie professionnelle** :

Il se déroule pendant la 6^e année. Sa durée est de 250 heures auprès d'un praticien.

A l'issue du stage, l'étudiant remet un mémoire au service de la scolarité et le maître de stage adresse au Doyen de la Faculté son appréciation sur le stage par le biais du carnet de stage. La validation du stage est prononcée par le Doyen.

Échec aux stages :

L'enseignant responsable convient avec l'étudiant et le maître de stage des objectifs à atteindre afin de permettre une deuxième évaluation. Cette 2^e évaluation est effectuée avant la 2^e session suivant les modalités de l'évaluation initiale.

6. CSCT : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Le jury est composé du Vice-Doyen chargé de la pédagogie et de l'ensemble des enseignants ayant pris part aux épreuves cliniques et à l'épreuve orale.

Le jury de l'épreuve orale est composé d'enseignants choisis parmi les différentes disciplines (PU/PH, MCU/PH, AHU). Il est proposé par le porteur de l'UE « CSCT » et validé par le doyen.

Concernant l'épreuve clinique pratique, les enseignants encadrants les stages des 4^e et 5^e années constitueront l'autre partie du jury.

- Epreuve clinique orale

Elle porte sur un ou des dossiers de patients concernant les disciplines cliniques.

Elle est sanctionnée par un résultat : « validé » ou « non validé »

En cas d'impossibilité de réaliser l'épreuve orale en présentiel, celle-ci pourra faire l'objet d'une épreuve écrite en distanciel.

- Epreuve clinique pratique

La validation des stages cliniques effectués en 4^e et 5^e années en service d'Odontologie, est prise en compte par le jury. Cette validation est nécessaire pour l'obtention du certificat.

- Validation du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Est déclaré admis au Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique le candidat qui :

- a validé l'épreuve orale
- ET
- a validé ses stages cliniques (4^e année et 5^e année).

- Échec au Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique à la 1^{ère} session

Une 2^e session est organisée.

Le candidat qui n'a pas validé l'épreuve orale et /ou qui n'a pas validé ses stages cliniques doit repasser obligatoirement la ou les épreuve(s) défaillante(s) lors de la 2^e session.

Une épreuve validée (épreuve orale ou épreuve pratique) est acquise définitivement.

7. Jurys

- Chaque semestre est validé par un jury de fin de semestre.

- Le DFGSO donnant le niveau licence est validé par le jury du semestre 6 qui procède au classement et à l'attribution des prix du DFGSO. L'ensemble des UE, optionnels, stages doit être validé pour passer du 1^{er} au 2^e au cycle. Le jury du semestre 6 est souverain pour statuer sur toutes les situations.

- Le DFASO, correspondant au niveau master est validé par le jury du semestre 10 qui procède au classement et à l'attribution des prix du DFASO. L'ensemble des UE, optionnels, stages doit être validé pour passer du 2^e cycle au 3^e cycle court. Le jury du semestre 10 est souverain pour statuer sur toutes les situations.

- La 6^e année du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire est validée par le jury du semestre 12 qui procède au classement et à l'attribution du prix de la 6^e année. L'ensemble des UE, optionnels, stages des semestres 11 et 12 doit être validé pour obtenir la 6^e année. Le jury du semestre 12 est souverain pour statuer sur toutes les situations.

- Le jury est présidé par le Doyen de la Faculté, il est composé du Vice-doyen en charge de la pédagogie, et de l'ensemble des enseignants porteurs des UE. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant est désigné annuellement. Le quorum est fixé à la moitié des membres convoqués plus un.

- En cas de dettes au terme de la 3^e, de la 5^e ou de la 6^e année, l'étudiant est inscrit de nouveau administrativement dans la même année en conservant le bénéfice de ses validations antérieures. L'équipe enseignante précisera à la scolarité les inscriptions pédagogiques lui permettant de valider le cycle et de progresser.

8. Capitalisation

La **capitalisation** traduit le fait que des semestres, des UE en ce qui concerne le contrôle continu ou le contrôle terminal restent acquis quelle que soit la suite du parcours de l'étudiant.

Une note de contrôle continu ou de contrôle terminal supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement.

9. Progression dans le cursus

Il ne peut pas y avoir plus de trois inscriptions dans la même année d'études en DFASO.

9.1. Règles générales

Tout étudiant ayant **validé les deux semestres** d'une année est autorisé à **s'inscrire administrativement à l'année supérieure** du parcours. Il est aussi **inscrit pédagogiquement** aux **deux semestres** de cette année.

Les étudiants sont autorisés à s'inscrire en 2^e année d'un cycle s'ils ont en dette au maximum 2 UE par année.

A la fin de chaque cycle le jury est souverain pour examiner toutes les situations.

9.2. Réorientation

Tout étudiant désirant bénéficier d'une réorientation en cours de parcours devra faire une **demande écrite auprès de la scolarité**.

10. Dispositions finales

Les présentes dispositions sont applicables pour l'année universitaire 2020-2021.

Après approbation par le Conseil de Faculté d'Odontologie du 07/07/2020
par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08/09/2020

Pièces Jointes :

-Tableaux de synthèse des UE du DFGSO, du DFASO, de la 6^e année du Diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire

-Liste Optionnels

-Dispositions applicables à la soutenance de Thèse

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES CERTIFICATS D'ÉTUDES SUPÉRIEURES 2020/2021

*Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Code de l'Éducation et notamment le livre VI ;
Vu le décret 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 27 juillet 2010 fixant la liste et le programme des certificats d'études supérieures en chirurgie dentaire ;
Vu l'arrêté du 01^{er} juin 2016 accréditant la Faculté de chirurgie dentaire de Toulouse à délivrer les Certificats d'Études Supérieures ;*

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Peuvent être admis à s'inscrire en vue des certificats d'études supérieures (CES) de chirurgie dentaire les titulaires d'un diplôme de praticien en médecine bucco-dentaire, ouvrant droit à l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats. Les étudiants de la Faculté inscrits en thèse d'exercice devront obtenir le diplôme de docteur de chirurgien-dentiste avant le 31 décembre de l'année précédant le début des enseignements des CES.

Les modalités du contrôle des compétences et des connaissances sont communes à tous les CES auxquels est habilitée la Faculté.

JURY

Les enseignants responsables de chaque CES valideront les autorisations d'inscription et arrêteront le détail des Unités d'enseignements (UE) auxquelles le candidat est pédagogiquement inscrit en appréciant les équivalences et/ou parcours sollicités. Les UE obtenues en équivalences sont acquises uniquement pour le parcours qui a permis l'inscription.

Un jury commun à tous les CES, dans lequel toutes les sous-sections d'enseignement sont représentées, est constitué pour délivrer le diplôme.

ASSIDUITÉ

Il est rappelé que l'assiduité **aux enseignements dirigés, pratiques et cliniques est obligatoire** ; tout manquement **non justifié** entraînera la non autorisation de se présenter au contrôle terminal des connaissances.

Les absences :

- **Absence justifiée** : La justification doit être déposée à la Scolarité dans les 3 jours ouvrables suivant l'épreuve ou l'absence.
- **Absence injustifiée** : le défaut d'assiduité aux enseignements obligatoires et l'absence à toute épreuve de contrôle continu sont sanctionnés. Tout manquement non justifié entraînera la non autorisation de se présenter à l'examen terminal.
- **Absence à une épreuve de l'examen terminal** : Aucune épreuve de remplacement ne sera organisée. En conséquence, le candidat sera déclaré "défaillant" pour l'UE ou les UE concerné(es)

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

Le **contrôle des compétences et des connaissances** porte sur les enseignements théoriques, dirigés et pratiques. Les enseignements ne sont pas exhaustifs.

La durée de la formation est de 1 an minimum (120 h d'enseignement encadré) permettant d'acquérir 16 crédits ECTS également répartis dans 4 unités d'enseignement (UE). Elle se déroule du 1er janvier au 31 décembre. Un examen écrit terminal est organisé dans le courant du mois d'octobre.

Un ECTS correspond à un temps de travail étudiant estimé, compris entre 20 et 30 heures.

CONTROLE DES COMPETENCES ET DES CONNAISSANCES

Les CES comportent, pour chaque UE une note de contrôle continu évaluée sur 20 et une note de contrôle écrit terminal évaluée sur 20 également. Une UE est définitivement acquise si la moyenne des notes du contrôle continu et du contrôle écrit terminal est supérieure ou égale à 20/40.

Le diplôme est validé lorsque toutes les UE qui le composent sont validées.

Le contrôle continu est organisé par l'enseignant. Il peut prendre la forme d'un oral, d'une épreuve pratique écrite, d'un stage, d'un mémoire par UE ou portant sur tout ou partie des UE d'un CES ou d'une mention. Dans le cas d'un contrôle continu portant sur les enseignements de plusieurs UE, la note est attribuée à toutes les UE évaluées.

Pour les candidats inscrits à une seule UE d'un CES ou d'une mention, le contrôle continu, quelle que soit sa forme, ne portera que sur les enseignements de l'UE suivie.

L'enseignant responsable du CES, ou de l'UE, annonce la forme que prendra le contrôle continu au début de la formation.

Chaque CES comporte autant **d'épreuves écrites terminales** d'une heure chacune que d'UE. Ces épreuves anonymes prendront la forme d'un sujet rédactionnel.

Une UE d'un autre CES, ou d'un Master, validée antérieurement peut être prise en compte pour la validation d'un autre CES qui prévoit cette possibilité sur appréciation du jury qui délivre l'autorisation d'inscription. Le jury se réunit afin de délivrer les autorisations d'inscriptions à une date permettant aux étrangers d'obtenir un titre de séjour.

CONSERVATION DES UE VALIDEES

Le candidat qui n'a pas validé le diplôme, conserve les UE qu'il a validées et pourra prendre une nouvelle inscription les années suivantes.

L'étudiant a la possibilité de s'inscrire au cours de la même année à plusieurs CES, ou mentions d'un CES, dans la mesure où les enseignements sont compatibles. Il acquitte les droits d'inscription pour chaque CES et/ou chaque mention.

S'il s'inscrit à un nouveau CES comportant une UE qui lui restait à valider pour obtenir le diplôme, il acquittera les droits d'inscription pour le nouveau diplôme préparé. Cela lui permettra le cas échéant de valider les 2 CES.

L'étudiant qui ne s'inscrit qu'à une UE d'un CES doit acquitter les droits d'inscription afférents à ce CES.

Il n'y a pas de deuxième session pour les CES.



UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER
FACULTÉ DE CHIRURGIE DENTAIRE

FORMATION DE 3^E CYCLE ANNÉE UNIVERSITAIRE 2020/2021

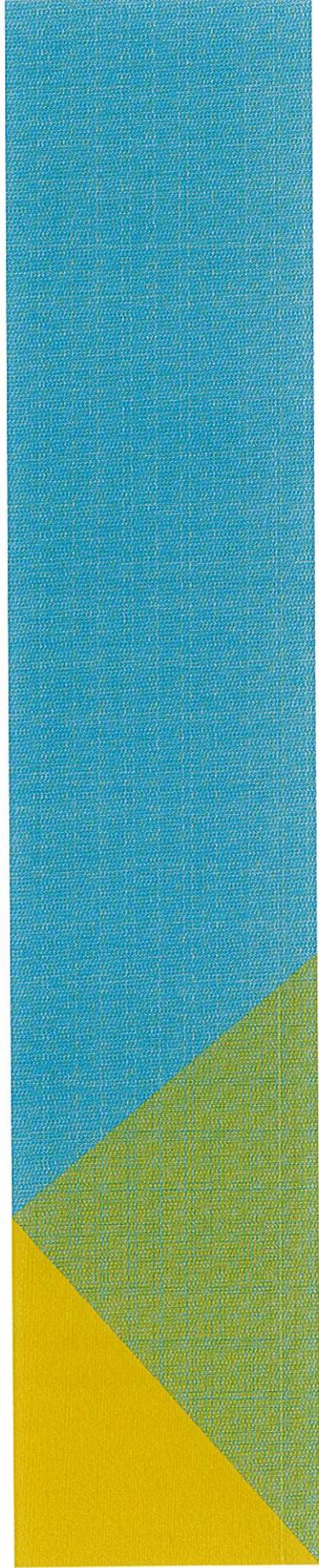
CERTIFICATS D'ETUDES SUPERIEURES

Vote Conseil de Faculté 07/07/2020

CFVU 08/09/2020

SOMMAIRE

- Renseignements pratiques.....page 3
- CES Biomatériaux en Odontologie Mention « Caractérisation et évaluation »page 4
- CES Biomatériaux en Odontologie Mention « Choix et mise en œuvre clinique »page 5
- CES Odontologie Prothétique Mention « Prothèse Conjointe »page 6
- CES Odontologie Prothétique Mention « Prothèse maxillo-faciale ».....page 7



RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Conditions d'accès :

- ✓ Être titulaire d'un diplôme de praticien de l'art dentaire ouvrant droit à l'exercice de la profession dans le pays d'obtention ou dans le pays d'origine des candidats
- ou
- ✓ Être étudiant inscrit en thèse d'exercice à la Faculté de Toulouse à condition de soutenir avant le 31 décembre de l'année précédant le début des enseignements des CES.

Enseignements:

Durée des études : 1 an (120 heures) ; ECTS : 16

Validation : contrôle continu et contrôle terminal pour chacune des Unités d'Enseignements (UE)



DATES IMPORTANTES

Candidatures : jusqu'au 25 septembre 2020

Réponses aux candidats : à partir du 5 octobre 2020

Inscriptions administratives : du 12 octobre au 27 novembre 2020

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser au service scolarité.
Email : dentaire.scolarite@univ-tlse3.fr Tél : 05 62 17 29 32

CES BIOMATERIAUX EN ODONTOLOGIE

MENTION « CARACTERISATION ET EVALUATION »

Enseignant responsable : Dr. Sabine Joniot – MCU-PH

UE 1 : Notions générales (4 ECTS)

- ✓ Notions générales sur les biomatériaux
- ✓ Les biomatériaux implantables
- 24h CM et 4h TD

UE 2 : Comportements et caractérisation des biomatériaux (4 ECTS)

- ✓ Comportement et propriétés mécaniques des biomatériaux
- ✓ Caractérisation spectroscopique des biomatériaux
- ✓ Méthodes d'analyses thermiques physiques des matériaux
- ✓ Corrosion électrochimique
- ✓ Etanchéité biomatériaux / tissus dentaires
- 21h CM et 3h TD

UE 3 : Biomatériaux odontologiques (4 ECTS)

- ✓ Les biomatériaux de restauration dentaire
- ✓ Les biomatériaux utilisés en prothèse dentaire
- 27h CM et 6h TD

UE 4 : Comportement clinique des biomatériaux (4 ECTS)

- ✓ Dégradation des matériaux
- ✓ Fatigue des alliages Nickel Titane
- ✓ Dégradation des matériaux d'assemblage
- ✓ Dégradation des silicones
- 24h CM et 6h TD

Un nombre de 5 candidats au minimum est nécessaire à l'ouverture de chaque UE.

*Les enseignements se déroulent le mardi.
(sous réserve de modifications : voir l'emploi du temps en ligne sur le site de la Faculté).*

CES BIOMATERIAUX EN ODONTOLOGIE

MENTION « CHOIX ET MISE EN ŒUVRE CLINIQUE »>

Enseignant responsable : Dr. Sabine Joniot – MCU-PH

UE 1 : Notions générales (4 ECTS)

- ✓ Notions générales sur les biomatériaux
- ✓ Les biomatériaux implantables
- 24h CM et 4h TD

UE 3 : Biomatériaux odontologiques (4 ECTS)

- ✓ Les biomatériaux de restauration dentaire
- ✓ Les biomatériaux utilisés en prothèse dentaire
- 27h CM et 6h TD

UE 2 : Comportements et caractérisation des biomatériaux (4 ECTS)

- ✓ Comportement et propriétés mécaniques des biomatériaux
- ✓ Caractérisation spectroscopique des biomatériaux
- ✓ Méthodes d'analyses thermiques physiques des matériaux
- ✓ Corrosion électrochimique
- ✓ Etanchéité biomatériaux / tissus dentaires
- 21h CM et 3h TD

UE 4 : Correspondant au domaine de l'utilisation clinique des biomatériaux, choisie dans un autre CES clinique (4 ECTS)

Sur accord de l'enseignant, CES Odontologie Prothétique (UE1, UE2 ou UE3)

Un nombre de 5 candidats au minimum est nécessaire à l'ouverture de chaque UE.

Les enseignements se déroulent le mardi.
(sous réserve de modifications : voir l'emploi du temps en ligne sur le site de la Faculté).

CES ODONTOLOGIE PROTHETIQUE MENTION « PROTHESE CONJOINTE »

Enseignant responsable : Dr Rémi Esclassan MCU-PH

UE 1 : Occlusion prothétique (4 ECTS)

- ✓ Analyse et reproduction des mouvements mandibulaires
- ✓ Le plan d'occlusion - Les dimensions verticales - La relation centrée
- ✓ Les moyens de reproduction des mouvements mandibulaires ; axe charnière-articulateurs-programmation des articulatoires
- ✓ Critères de choix de la position de référence
- ✓ Le guide antérieur ; les schémas occlusaux
- 17h CM et 17h TD

UE 2 : Clinique et physiologie en prothèse fixée (4 ECTS)

- ✓ Anamnèse-Examen clinique-Plan de traitement
- ✓ Les traitements préprothétiques
- ✓ Les préparations
- ✓ Les empreintes
- ✓ L'implantologie en prothèse fixée
- ✓ Esthétique et assemblage ;
- ✓ Le suivi prothétique, responsabilité, traçabilité
- 34h CM

- ✓ Biomécanique des restaurations prothétiques
- ✓ Le traitement des empreintes au laboratoire
- ✓ Les procédés de réalisation des restaurations prothétiques
- ✓ Traitement de l'esthétique ; - Traçabilité
- 20h CM et 10h TD

UE 4 : Comportement clinique des biomatériaux OU Unité d'enseignement de sciences fondamentales (4 ECTS)

UE Choix des systèmes de collage des reconstructions indirectes et comportement clinique des biomatériaux :

- ✓ Choix des systèmes de collage
- ✓ Vieillessement des biomatériaux
- 24h CM et 6h TD

OU : UE de sciences fondamentales :

Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : anatomie et physiologie de l'appareil manducateur, écosystème buccal, biomatériaux, choisies dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales.

Les enseignements se déroulent le mercredi.
(sous réserve de modifications : voir l'emploi du temps en ligne sur le site de la Faculté).

CES ODONTOLOGIE PROTHETIQUE

MENTION « PROTHESE MAXILLO-FACIALE »

Enseignant responsable : Pr Philippe POMAR – PU-PH

pertes de substance de la langue, dysfonctions crano-mandibulaires et PMF

- ✓ Analyse et reproduction des mouvements mandibulaires
- ✓ Le plan d'occlusion - Les dimensions verticales - La relation centrée
- ✓ Les moyens de reproduction des mouvements mandibulaires ; axe charnière-articulateurs-programmation des articulateurs
- ✓ Critères de choix de la position de référence
- ✓ Le guide antérieur ;
- ✓ Les schémas occlusaux
- 17h CM et 17h TD

- ✓ Les réhabilitations faciales (exobuccale) : les Epithèses de l'extrémité céphalique, les grands principes de la reconstruction prothétique du massif facial, prise en charge psychologique, approche socio-culturelle de la face et du visage en PMF, face-Corps-Prothèse : les phénomènes d'hybridation.
- 36h TD clinique

UE 3 : Technologie et laboratoire en prothèse maxillo-faciale (4 ECTS)

- ✓ Les matériaux : empreintes et modèles en PMF, empreintes et moulages faciaux, silicones médicaux et mises en œuvre, teintes et pigments
- ✓ Les techniques de réhabilitations endo et exobuccales : grands appareillages du corps humain, généralités sur la prothèse des maxillaires et de la face - endo-prothèses et ecto-prothèses , champs d'activité de la PMF, plaques et prototypes, guides chirurgicaux et cicatriciels, techniques de laboratoire
- ✓ 36h TD clinique

UE 2 : Clinique et physiologie en prothèse maxillo-faciale (4 ECTS)

- ✓ Anamnèse , examen clinique, plan de traitement : approche centrée sur le patient (ACP), le patient : entité bio-psycho-sociale, la clinique en PMF, examens complémentaires , la symbiose chirurgico-prothétique , chronologie du plan de traitement ,traitements complémentaires et alternatifs
- ✓ L'implantologie et prothèse complète : les grands principes de la prothèse amovible : de la prothèse complète à la prothèse maxillo-faciale , implants et prothèse dento-maxillaire, implants et prothèse dento-mandibulaire
- ✓ Les fentes vélo-palatines : divisions labio-maxillaires et réhabilitation (néonatalogie, enfance, adulte) , le calendrier thérapeutique, la plaque palatine, prothèse vélo-palatine et fentes séquellaires, polymaturation et réhabilitation
- ✓ Les réhabilitations maxillaires et mandibulaires (endobuccale) : réhabilitation des pertes de substance du maxillaire (prothèse obturatrice), réhabilitation des pertes de substance de la mandibule, réhabilitation des

UE 4 : Comportement clinique des biomatériaux OU Unité d'enseignement de sciences fondamentales (4 ECTS)

- ✓ **UE Choix des systèmes de collage des reconstructions indirectes et comportement clinique des biomatériaux :**
 - ✓ Choix des systèmes de collage
 - ✓ Vieillessement des biomatériaux
 - 24h CM et 6h TD

OU

UE de sciences fondamentales :

Cette UE doit être validée au choix parmi les thématiques suivantes : anatomie et physiologie de l'appareil manducateur, écosystème buccal, biomatériaux, choix dans une unité d'enseignement issue d'un parcours de master ou d'un CES de sciences fondamentales.

**MODALITÉS DU CONTRÔLE
DES COMPÉTENCES *et*
CONNAISSANCES
2020-2021**

MODALITÉS DU CONTRÔLE DES COMPÉTENCES ET CONNAISSANCES 2020-2021

Vu le Code de la Santé Publique ;
Vu le Code de l'Éducation et notamment le livre VI ;
Vu le décret 84-932 du 17 octobre 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;
Vu le décret 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;
Vu le décret 2002-482 du 8 avril 2002 portant application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé ;
Vu les 3 arrêtés du 21 février 2011 instituant 3 possibilités de « passerelles » de réorientation,
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO)
Vu l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire,
Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus LICENCE de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 3 juillet 2012 et le CA du 10 septembre 2012.
Vu les règles générales et modalités de progression pour le cursus MASTER de l'Université Paul Sabatier, adoptées par le CEVU du 8 septembre 2011 et le CA du 19 septembre 2011.

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les enseignements dirigés, pratiques, cliniques et optionnels, les séminaires, les stages et les épreuves de contrôle continu sont des enseignements obligatoires. Les absences à un de ces enseignements doivent être justifiées par un certificat médical ou autre justificatif remis dans les 8 jours à l'enseignant qui transmettra à la scolarité.

Les enseignements magistraux pourront être réalisés en présentiel et/ou en distanciel.

Absence ou retard à une épreuve de l'examen terminal de fin de semestre : Aucune épreuve de remplacement ne sera organisée. En conséquence, le candidat sera déclaré "**défaillant**" pour le semestre, ou le domaine ou l'épreuve concerné(e).

En début de semestre, l'enseignant informe les étudiants du contenu et des modalités de validation des enseignements ainsi que des modalités du contrôle de la présence et du retard. Pour toutes les années, **le contrôle des compétences et des connaissances** porte sur les enseignements théoriques, dirigés, pratiques, cliniques, optionnels et sur les stages.

Le candidat ayant validé une certification en conserve le bénéfice durant tout le cursus et/ ou pour la durée réglementaire de la certification.

L'assiduité aux enseignements de l'UE Radioprotection et de l'AFGSU est obligatoire pour la délivrance de l'attestation.

Dispositions applicables pour les études en 2^e et 3^e cycles

Le projet pédagogique de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Toulouse s'appuie sur le document de l'Association for Dental Education in Europe (ADEE) « Profil et compétences du futur odontologue Européen » et met en œuvre les dispositions des arrêtés du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques DFGSO et du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire. Ces textes, prolongeant l'arrêté du 28 octobre 2009 « relatif à la première année commune aux études de santé » (PACES), constituent l'application en droit français « de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur » pour l'Odontologie.

Le DFGSO ou niveau Licence comprend six (6) semestres de formation correspondant à 180 crédits. Les 2 premiers semestres de formation correspondent à la PACES. Il constitue le 1^{er} cycle des études en vue du diplôme de docteur en chirurgie Dentaire. **Le DFASO** (Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques) **ou niveau Master** comprend 4 semestres de formation correspondant à 120 crédits, c'est le deuxième cycle. Il est complété par un **troisième cycle court** comportant 2 semestres et l'obligation de la soutenance d'une **thèse**, ou un **troisième cycle long (Internat)** comportant entre 6 et 8 semestres et l'obligation d'une soutenance de **thèse (Diplômes d'Etudes Spécialisées)**.

Des réorientations sont organisées qui permettent l'inscription en 2^e ou 3^e année d'étudiants issus d'autres formations, dans des conditions et pour un nombre annuel de places fixé par arrêté Ministériel : ce sont les « **passerelles** ».

Après accord du vice-doyen responsable de la pédagogie et sous réserve d'une cohérence pédagogique, un étudiant peut effectuer une période d'études à l'étranger dans la limite de **deux semestres non consécutifs**. Le semestre validé par l'établissement étranger, lui permet d'acquérir 30 crédits européens. Si des enseignements et/ou validations donnant lieu à certification se déroulent pendant la période à l'étranger, l'étudiant devra prévoir soit de passer ces certifications dans sa Faculté d'origine, soit de faire preuve de la validation dans la Faculté d'accueil.

Chaque semestre est organisé en un ensemble **d'unités d'enseignements (UE)**. Une UE comprend une ou plusieurs **discipline(s) ou matière(s)**.

Les UE sont réparties sur les six semestres constituant le DFGSO, sur les quatre semestres constituant le DFASO, et sur les 2 semestres constituant la 6^e année du diplôme de Docteur d'Etat de chirurgie dentaire à raison de 30 crédits par semestre. Un ECTS (European Credit Transfer System) correspond à un temps de travail étudiant **estimé**, compris entre 17 et 35 heures. La réussite au DFGSO nécessite la validation de 180 crédits.

La réussite au DFASO nécessite la validation de 120 crédits.

L'accumulation de crédits non reconnus dans le cycle ne conduit pas à la délivrance automatique d'un diplôme.

1. Inscription en 2^e et 3^e cycles (de la 2^e à la 6^e année)

L'étudiant désirent préparer le diplôme de chirurgien dentiste à l'UPS doit s'inscrire dans l'une des années, en fonction de ses acquis. Les 60 crédits issus de la PACES sont automatiquement acquis par la réussite au concours, ou à la sélection des lauréats des « passerelles », condition « sine qua non » pour une inscription en 2^e année ou 3^e année à la Faculté.

Une inscription relève de deux opérations :

- une inscription administrative (IA) annuelle comportant le paiement des droits d'inscription.
- une inscription pédagogique (IP) semestrielle.

2. Validation des étapes

La validation du parcours a lieu par **UE** et par **semestre**.
A la fin de chaque semestre est organisée la 1^{ère} session d'examen.

Pour chaque semestre, une deuxième session est organisée en fin d'année universitaire (juin et/ou juillet), dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats. Cette 2^e session concerne, pour les 2 semestres de l'année universitaire, le contrôle terminal, le contrôle continu des UE, la validation des stages et optionnels.

Pour valider une UE, les candidats doivent :

- valider le type de contrôle sanctionnant l'UE (contrôle continu et/ou contrôle terminal)
→ Cf maquettes de synthèse des UE

Pour être déclaré admis à un semestre, les candidats doivent :

- Obtenir la moyenne au contrôle continu de chaque UE,
- Obtenir la moyenne au contrôle terminal de chaque UE,
- Avoir validé les stages et certifications,
- S'être présenté à l'ensemble des épreuves (toute absence à une épreuve terminale vaut 0)

Coefficient :

Il n'existe pas de coefficient pour les contrôles continus, pas de coefficient pour les contrôles terminaux, pas de coefficient sur les différentes UE.

Un **semestre** est validé si toutes les UE du semestre ainsi que les stages et optionnels évalués au cours du semestre ont été validés.

Pour les étudiants ajournés à une ou plusieurs UE, les modalités d'évaluation de cette ou de ces UE se feront, l'année suivante, en fonction des nouvelles MCC (en cas de changement du mode d'évaluation).

Compensation :

Il n'existe aucune compensation :

- chaque contrôle continu et chaque contrôle terminal est validé indépendamment.
- chaque UE est validée indépendamment.

3. Principes d'organisation de l'examen terminal de fin de semestre

Les Cours Magistraux (CM) sont évalués en Contrôle Terminal (CT).

Principe d'une pause médiane par demi-journée d'épreuve. La pause déjeuner ne peut être inférieure à une heure.

La durée des épreuves du contrôle terminal est de 30 minutes.

Les épreuves terminales anonymes s'effectuent selon un des procédés suivants :

- Questionnaires à Réponses Multiples (QRM)
- Dossiers progressifs : suite linéaire de questions associées à un cas clinique. Un dossier progressif comporte plusieurs questions (QRM : question à réponses multiples ou QRU : question à réponse

unique). L'étudiant devra valider chacune de ses réponses afin d'avancer dans les questions avec l'impossibilité de revenir en arrière.

- Questionnaires à Réponses multiples ET dossier(s) progressif(s)

Nombre de QRM par épreuve : entre 15 et 20

Principe de notation des QRM :

Chaque QRM est noté sur 1. La note finale est reportée sur 20.

La correction des questions à réponses multiples est basée sur **le nombre de discordances** entre les réponses de l'étudiant et la grille de correction.

Les questions à réponses multiples, sont notées entre 1 et 0.

En l'absence de discordance, l'étudiant obtient la note maximale soit 1.

→ Dans le cas d'une discordance, la note passe à 0,5 sur 1.

→ Dans le cas de deux discordances, la note passe à 0,2 sur 1.

→ Dans le cas de 3 discordances ou plus, la note est de zéro.

L'absence de réponse à une question entraîne zéro à la question.

Principe de notation d'un dossier progressif :

Chaque question du dossier est notée selon le même principe de notation que les QRM.

La note attribuée au dossier progressif est la moyenne des notes obtenues aux différentes questions de ce dossier.

Lorsqu'une épreuve est constituée de dossier(s) progressif(s) ET de Question(s) à réponses multiples, la note attribuée est la moyenne des notes du ou des dossier(s) progressif(s) et du ou des QRM.

Un étudiant surpris en train de frauder ou de tenter de frauder peut faire l'objet d'une sanction disciplinaire, délivrée par la section disciplinaire de l'Université (voir charte des examens de l'Université Toulouse III- Paul Sabatier).

En cas d'impossibilité de réaliser les examens de contrôles terminaux en présentiel, ils pourront être réalisés en distanciel.

4. Contrôle Continu

Les Travaux Pratiques (TP), les Travaux Dirigés (TD), et les Séminaires sont évalués en Contrôle Continu (CC).

Les modalités du contrôle continu, du fait de la diversité dans le fonctionnement des UE, sont communiquées en début d'année universitaire par le porteur de l'UE.

A la fin de chaque contrôle continu, l'enseignant responsable est tenu de présenter une grille de correction et/ou d'évaluation aux étudiants.

En fonction du calendrier hospitalo-universitaire de l'année, les notes des contrôles continus sont communiquées aux étudiants au mieux une semaine avant les examens terminaux de chaque semestre.

La validation du contrôle continu des UE, se traduit :

1. **soit par une note** : si la moyenne est \geq à 10, le contrôle continu de l'UE est validé.

Lorsqu'une UE est validée en contrôle continu, le nombre minimum de contrôle continu au sein de l'UE est de deux.

2. **soit par un résultat « validé » ou « non validé »** : le nombre d'évaluation du contrôle continu au sein de l'UE est de deux. Si un étudiant obtient un « validé » et un « non validé » et/ou une absence, le résultat final du contrôle continu de l'UE relève de l'appréciation de l'enseignant responsable de l'UE.

En cas **d'absence ou retard** à un ou plusieurs contrôles continus, la note à attribuer à l'étudiant relève de l'appréciation de l'enseignant responsable de l'enseignement.

En cas de **non validation du contrôle continu** dans le semestre au cours duquel ont été suivis les enseignements, **une deuxième session est mise en place en fin d'année universitaire.**

En cas d'impossibilité de réaliser les examens de contrôles continus en présentiel, ils pourront être réalisés en distanciel.

5. Stages

Les stages sont obligatoires et validants.

Principes de validation des différents types de stage :

- **Stage d'initiation aux soins infirmiers** : ce stage d'immersion en service hospitalier est effectué avant la rentrée en 2^e année. Il est validé sur appréciation des enseignants responsables à partir d'un feuillet de stage.

- **Stage de maîtrise clinique** : ce stage d'immersion en service hospitalier est effectué avant la rentrée en 4^e année. Il est validé sur appréciation des enseignants responsables à partir d'un rapport de stage et de la présence de l'étudiant.

- **Stages cliniques** : la validation prend en compte l'activité de l'étudiant sur toute la durée du stage. La validation des stages est prononcée par le Doyen de la Faculté sur avis du Chef du Service dans lequel l'étudiant a été affecté en fonction des éléments suivants :

- l'activité clinique (quantitatif et qualitatif),
- l'assiduité,
- le comportement et le relationnel,
- l'approche centrée sur la personne dans le cadre de la relation de soin.

- **Stage hospitalier hors service d'Odontologie (HSO)** :

Il se déroule pendant le 2^e cycle et est validé en fin de DFASO par le doyen de la Faculté et l'encadrant responsable sur avis du chef de service du service d'accueil.

Il est effectué dans une structure de soins hospitalo-universitaire ou hospitalière publique ou privée.

- **Stage actif d'initiation à la vie professionnelle** :

Il se déroule pendant la 6^e année. Sa durée est de 250 heures auprès d'un praticien.

A l'issue du stage, l'étudiant remet un mémoire au service de la scolarité et le maître de stage adresse au Doyen de la Faculté son appréciation sur le stage par le biais du carnet de stage. La validation du stage est prononcée par le Doyen.

Échec aux stages :

L'enseignant responsable convient avec l'étudiant et le maître de stage des objectifs à atteindre afin de permettre une deuxième évaluation. Cette 2^e évaluation est effectuée avant la 2^e session suivant les modalités de l'évaluation initiale.

6. CSCT : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Le jury est composé du Vice-Doyen chargé de la pédagogie et de l'ensemble des enseignants ayant pris part aux épreuves cliniques et à l'épreuve orale.

Le jury de l'épreuve orale est composé d'enseignants choisis parmi les différentes disciplines (PU/PH, MCU/PH, AHU). Il est proposé par le porteur de l'UE « CSCT » et validé par le doyen.

Concernant l'épreuve clinique pratique, les enseignants encadrants les stages des 4^e et 5^e années constitueront l'autre partie du jury.

- Epreuve clinique orale

Elle porte sur un ou des dossiers de patients concernant les disciplines cliniques.

Elle est sanctionnée par un résultat : « validé » ou « non validé »

En cas d'impossibilité de réaliser l'épreuve orale en présentiel, celle-ci pourra faire l'objet d'une épreuve écrite en distanciel.

- Epreuve clinique pratique

La validation des stages cliniques effectués en 4^e et 5^e années en service d'Odontologie, est prise en compte par le jury. Cette validation est nécessaire pour l'obtention du certificat.

- Validation du Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Est déclaré admis au Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique le candidat qui :

- a validé l'épreuve orale
ET
- a validé ses stages cliniques (4^e année et 5^e année).

- Échec au Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique à la 1^{ère} session

Une 2^e session est organisée.

Le candidat qui n'a pas validé l'épreuve orale et /ou qui n'a pas validé ses stages cliniques doit repasser obligatoirement la ou les épreuve(s) défaillante(s) lors de la 2^e session.

Une épreuve validée (épreuve orale ou épreuve pratique) est acquise définitivement.

7. Jurys

- Chaque semestre est validé par un jury de fin de semestre.

- Le DFGSO donnant le niveau licence est validé par le jury du semestre 6 qui procède au classement et à l'attribution des prix du DFGSO. L'ensemble des UE, optionnels, stages doit être validé pour passer du 1^{er} au 2^e au cycle. Le jury du semestre 6 est souverain pour statuer sur toutes les situations.

- Le DFASO, correspondant au niveau master est validé par le jury du semestre 10 qui procède au classement et à l'attribution des prix du DFASO. L'ensemble des UE, optionnels, stages doit être validé pour passer du 2^e cycle au 3^e cycle court. Le jury du semestre 10 est souverain pour statuer sur toutes les situations.

- La 6^e année du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire est validée par le jury du semestre 12 qui procède au classement et à l'attribution du prix de la 6^e année. L'ensemble des UE, optionnels, stages des semestres 11 et 12 doit être validé pour obtenir la 6^e année. Le jury du semestre 12 est souverain pour statuer sur toutes les situations.

- Le jury est présidé par le Doyen de la Faculté, il est composé du Vice-doyen en charge de la pédagogie, et de l'ensemble des enseignants porteurs des UE. Pour chaque membre titulaire, un membre suppléant est désigné annuellement. Le quorum est fixé à la moitié des membres convoqués plus un.

- En cas de dettes au terme de la 3^e, de la 5^e ou de la 6^e année, l'étudiant est inscrit de nouveau administrativement dans la même année en conservant le bénéfice de ses validations antérieures. L'équipe enseignante précisera à la scolarité les inscriptions pédagogiques lui permettant de valider le cycle et de progresser.

8. Capitalisation

La **capitalisation** traduit le fait que des semestres, des UE en ce qui concerne le contrôle continu ou le contrôle terminal restent acquis quelle que soit la suite du parcours de l'étudiant.

Une note de contrôle continu ou de contrôle terminal supérieure ou égale à 10/20 est acquise définitivement.

9. Progression dans le cursus

Il ne peut pas y avoir plus de trois inscriptions dans la même année d'études en DFASO.

9.1. Règles générales

Tout étudiant ayant **validé les deux semestres** d'une année est autorisé à **s'inscrire administrativement à l'année supérieure** du parcours. Il est aussi **inscrit pédagogiquement aux deux semestres** de cette année.

Les étudiants sont autorisés à s'inscrire en 2^e année d'un cycle s'ils ont en dette au maximum 2 UE par année.

A la fin de chaque cycle le jury est souverain pour examiner toutes les situations.

9.2. Réorientation

Tout étudiant désirant bénéficier d'une réorientation en cours de parcours devra faire une **demande écrite auprès de la scolarité**.

10. Dispositions finales

Les présentes dispositions sont applicables pour l'année universitaire 2020-2021.
Après approbation par le Conseil de Faculté d'Odontologie du 07/07/2020
par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 08/09/2020

Pièces Jointes :
-Tableaux de synthèse des UE du DFGSO, du DFASO, de la 6^e année du Diplôme d'Etat de Docteur en chirurgie dentaire
-Liste Optionnels
-Dispositions applicables à la soutenance de Thèse

ORGANISATION DES STAGES EN VUE DU DIPLÔME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE 2020-2021

Arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques,
Arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en chirurgie dentaire

Année d'étude	Intitulé	Durée	Validation
DFGSO - 2e année	Stage d'initiation aux soins	2 semaines (70 heures)	DFGSO 2 ^e année
DFGSO - 3e année	Stage de maîtrise clinique	17 h	DFGSO 3 ^e année
DFASO - 4e année	Stage clinique en service d'Odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	300 h en S7 300 h en S8	DFASO 4 ^e année
DFASO - 5e année	Stage clinique en service d'Odontologie Art. 6 et 15	300 h en S9 300 h en S10	DFASO 5 ^e année
6e année	Stage hospitalier hors service d'odontologie Annexe 2 de l'arrêté du 8 avril 2013	100 h en S10	DFASO 5 ^e année
	Stage clinique en service d'Odontologie Art. 8 et 10 de l'arrêté du 8 avril 2013	450 h sur l'année universitaire - dont 100 h en Santé Publique	6e année
	Stage actif d'initiation à la vie professionnelle Art. 20 et annexe II de l'arrêté du 8 avril 2013	≥ 250 h	6e année

Avis favorable du Conseil de la Faculté : 07/07/2020

Avis favorable du C.F.V.U. : 08/09/2020

Optimisme: 2020-2021



Voté Conseil de Faculté le 07/07/2020

Voté CFVU le 08/09/2020

Table des matières

Table des matières	1
Informations générales	3
2 ^e année.....	4
3 ^e année.....	5
4 ^e année.....	6
5 ^e année.....	7
6 ^e année.....	8
Cabinet libéral.....	9
CFAO Directe.....	10
Chirurgie orale	11
Controverses en odontologie pédiatrique	12
Education à la santé	13
Education physique et sportive	14
Initiation à la prothèse maxillo-faciale.....	15
Initiation à la recherche fondamentale.....	16
Initiation à l'hypnose.....	17
Laboratoire de prothèse.....	18
Monitorat clinique	19
Monitorat TP Anatomie dentaire.....	20
Monitorat TP Réhabilitation	21
Occlusodontologie et osthéopathie.....	22
Odontologie et médecine de catastrophe, théâtres de guerre (médecine militaire).....	23
Odontologie restauratrice esthétique.....	24
Préparation concours déontologie - Prix Casanova	25

Préparation à l'internat.....	26
Prévention et prise en charge des sportifs de haut niveau.....	27
Projet personnel	28
Recherche clinique et épidémiologique.....	29
Récits graphiques et santé	30
Tutorat PACES.....	31
UE Master.....	32
Valorisation de l'engagement associatif	33

Informations générales

- * Les optionnels sont annuels.
- * Ils sont validés au second semestre de l'année universitaire :
S4 – S6 – S8 – S10 – S12.
- * Les étudiants doivent remettre au service de la scolarité leur fiche de choix d'optionnel complétée et signée en début d'année universitaire (au plus tard le **02/10/2020**).
- * Pour certains optionnels (stage en cabinet libéral, stage en laboratoire de prothèse, projet personnel), d'autres documents sont à compléter (disponibles sur le site de la Faculté de chirurgie dentaire ou à la scolarité).
- * Evaluation : mémoire de 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel **avant le 9 avril 2021** ou évaluation du présentiel.

2^e année

Cabinet libéral	9
Education physique et sportive.....	14
Initiation à la prothèse maxillo-faciale	15
Initiation à la recherche fondamentale	16
Laboratoire de prothèse	18
Projet personnel.....	28
Recherche clinique et épidémiologique	29
Récits graphiques et santé.....	30
Tutorat PACES	31
UE Master	32

3^e année

Cabinet libéral	9
CFAO Directe	10
Education physique et sportive.....	14
Laboratoire de prothèse	18
Monitorat TP Anatomie dentaire	20
Projet personnel.....	28
Recherche clinique et épidémiologique	29
Récits graphiques et santé.....	30
UE Master	32
Valorisation de l'engagement associatif.....	33

4^e année

<u>Cabinet libéral</u>	9
<u>CFAO Directe</u>	10
<u>Education à la santé</u>	13
<u>Education physique et sportive</u>	14
<u>Initiation à l'hypnose</u>	17
<u>Monitorat TP Réhabilitation</u>	21
<u>Préparation à l'internat</u>	26
<u>Prévention et prise en charge des sportifs de haut niveau</u>	27
<u>Projet personnel</u>	28
<u>Recherche clinique et épidémiologique</u>	29
<u>UE Master</u>	32
<u>Valorisation de l'engagement associatif</u>	33

5^e année

Cabinet libéral.....	9
Controverses en odontologie pédiatrique	12
Education à la santé	13
Education physique et sportive	14
Monitorat TP Réhabilitation	21
Odontologie et médecine de catastrophe, théâtres de guerre (médecine militaire).....	23
Préparation concours déontologie - Prix Casanova	25
Préparation à l'internat.....	26
Prévention et prise en charge des sportifs de haut niveau.....	27
Projet personnel	28
Recherche clinique et épidémiologique.....	29
Valorisation de l'engagement associatif	33

6^e année

Chirurgie orale	11
Controverses en odontologie pédiatrique	12
Education à la santé	13
Education physique et sportive	14
Monitorat clinique	19
Monitorat TP Réhabilitation	21
Occlusodontologie et osthéopathie.....	22
Odontologie restauratrice esthétique.....	24
Préparation à l'internat.....	26
Prévention et prise en charge des sportifs de haut niveau.....	27
Projet personnel	28
Recherche clinique et épidémiologique.....	29
Récits graphiques et santé	30
UE Master	32
Valorisation de l'engagement associatif	33

Cabinet libéral

2^e année, 3^e année, 4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

P-P. Poulet

Intervenants

Praticiens accueillant les stagiaires

Descriptif

Savoir organiser :

- Les rendez-vous
- La gestion du cabinet
- Les rapports avec les membres du cabinet
- Les rapports avec les intervenants extérieurs

Organisation

1/L'étudiant doit trouver un cabinet libéral comme lieu de stage d'observation.

2/Faire remplir au praticien la fiche « déroulement » de stage en cabinet libéral et la remettre au service scolarité avant le début du stage.

3/A la fin du stage : faire remplir au praticien la fiche « évaluation du stage ».

Validation

Convention de stage dûment complétée et signée de toutes les parties (à rendre au service scolarité avant le début du stage) + fiche évaluation + mémoire 10 pages minimum remis au service scolarité.

CFAO Directe

Annulé Année universitaire 2020-2021

3^e année, 4^e année

Nombre de places : 10

Responsable

K. Nasr

Intervenants

K Nasr, B. Arcaute

Descriptif

- Connaître les impératifs liés à la CFAO directe : type d'empreinte optique, possibilité de modélisation, limite de l'usinage, impression 3D, esthétique, matériaux
- Connaître et pratiquer les différentes étapes de CFAO directe : préparations guidées, empreintes optiques, conception et fabrication assistées par ordinateur, maquillage et collage

Organisation

Au minimum : 2 TD de 2h + 4 TP de 2h

2nd semestre uniquement

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Chirurgie orale

6e année

Nombre de places : 10

Responsable

B. Courtois

Intervenants

A. L'Homme, L. Costa-Mendès, M-P. Labadie

Descriptif

- Connaître les impératifs liés à la CFAO directe : type d'empreinte optique, possibilité de modélisation, limite de l'usinage, impression 3D, esthétique, matériaux
- Connaître et pratiquer les différentes étapes de CFAO directe : préparations guidées, empreintes optiques, conception et fabrication assistées par ordinateur, maquillage et collage

Organisation

Au minimum : 2 TD de 2h + 4 TP de 2h

2nd semestre uniquement

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Controverses en odontologie pédiatrique

5^e année, 6^e année

Nombre de places : minimum 4 – maximum 8

Responsable

F. Vaysse

Intervenants

F. Vaysse

Descriptif

A partir d'une situation clinique courante, les étudiants sont séparés en 2 groupes qui devront défendre deux attitudes thérapeutiques opposées, proposées par le responsable de l'enseignement. A la séance suivante, chaque groupe devra présenter à l'oral la solution à défendre justifiée par des références bibliographiques.

Organisation

Séance 1 : présentation de l'enseignement et démonstration à propos d'une situation clinique.

Séance 2 : un patient atteint d'une carie simple sur dent temporaire

Séance 3 : un patient atteint d'un trouble de l'occlusion à l'âge de 4 ans

Séance 4 : un patient atteint d'une polycarie infantile

Volume horaire : 4 heures en présentiel + 9 heures de préparation

Validation

Rapport de 5 à 10 pages sur un thème choisi parmi une liste proposée par le responsable de la formation.

Education à la santé

4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : 18 (6 étudiants par année)

Responsable

M-C. Valéra

Intervenants

D. Maret, M. Gurgel-Georgelin, M-C. Valéra

Descriptif

- Education à la santé pour le personnel des crèches de l'hôpital et de l'Université, dans des écoles (CLAE Léo Lagrange et selon demande des centres)
- Séances de dépistage et détartrages dans les IME et MAS de la périphérie toulousaine

Organisation

- Séances de préparation des actions de dépistage (powerpoint, matériel, jeux)
- Demi-journées de dépistage/détartrages (2 étudiants à tour de rôle)
- Séances d'éducation à la santé (2H environ) (4 à 6 étudiants en fonction de la taille du CLAE ou du nombre de personnes à former)

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Education physique et sportive

2^e année, 3^e année, 4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

V. Blasco-Baqué (Rugby)

M-C. Valéra (Autre sports à l'UPS)

Descriptif

A travers une pratique physique de son choix, l'étudiant sera amené à développer d'une part des compétences spécifiques, propres à l'activité support choisie, et d'autre part des compétences transversales globales, réinvestissables tout au long de sa vie physique et de son parcours professionnel :

- Apprendre à gérer son stress, ses émotions pour affiner sa personnalité.
- Accéder aux connaissances et compétences relatives à la gestion et à l'entretien de sa vie physique, tout au long de sa vie.
- Reconnaître l'autre comme indispensable à ses apprentissages et à sa performance, dans la coopération comme dans l'opposition normée.

Organisation

- volume horaire de pratique physique et de travail théorique de 26 à 30 h par semestre de la 2^e à 6^e année
- 1 note en S1 + 1 note en S2 supérieure ou égale à 10
- Choix de l'APSA, support de formation, par l'étudiant
- Evaluation pratique. Dossier thématique, contrôle écrit ou oral possible au second semestre.
- Inscription en début d'année directement auprès de l'enseignant d'EPS référent, suivant la capacité d'accueil du SCUAPS.

Validation

Examen terminal organisé par le SCUAPS

Initiation à la prothèse maxillo-faciale

2^e année

Nombre de places : 6 (2 par enseignants)

Responsable

Ph. Pomar, E. Vigarios, F. Destruhaut

Intervenants

Ph. Pomar, E. Vigarios, F. Destruhaut

Descriptif

Cet optionnel a pour objectif de sensibiliser les étudiants à la clinique maxillo-faciale à travers des cas de perte de substance bucco-faciale et à leur réparation.

Organisation

Participation à la consultation dans le service d'Odontologie de Rangueil le jeudi matin.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Initiation à la recherche fondamentale

2^e année

Nombre de places : 3

Responsable

M-C. Valéra

Intervenants

M-C. Valéra, V. Blasco-Baqué, P. Monsarrat, Ph. Kémoun

Descriptif

L'étudiant participera tout au long de l'année à la vie d'un laboratoire INSERM. Il interagira avec les chercheurs.

Organisation

Présence par demi-journée

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Initiation à l'hypnose

4^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

F. Diemer

Intervenants

F. Diemer

Descriptif

L'hypnose médicale est un outil au même titre que l'anesthésie locale, la turbine, la digue ou le MEOPA... Le praticien peut se confronter à deux situations : la douleur (très souvent le motif de consultation) et l'angoisse du patient (lié à l'environnement, au geste invasif du traitement et au passé thérapeutique du patient). L'hypnose va améliorer la communication thérapeutique et aider la prise en charge du stress, de la douleur, de la salivation, du saignement... Cet enseignement permet une initiation pratique aux techniques de communication et d'hypnose.

Organisation

Ce sont des techniques accessibles à tous et pour tous. Le modèle de communication, proposé en hypnose dentaire, semble être aujourd'hui le plus efficace en communication thérapeutique : gain de temps, réduction des apports médicamenteux, utilisation de l'imagination du patient, confort des deux protagonistes. La pratique de l'hypnose permet de prendre conscience, à quel point corps et esprit sont interdépendants.

L'enseignement se déroulera principalement en TD avec une large place faite à des ateliers pratiques.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Laboratoire de prothèse

2^e année, 3^e année

Nombre de places : 10

Responsable

Ph. Pomar

Intervenants

Ph. Pomar

Descriptif

Cet optionnel a pour objectif de sensibiliser les étudiants qui le choisissent aux techniques de laboratoire.

Organisation

1/L'étudiant prend contact individuellement avec le laboratoire de prothèse de son choix.

2/Faire remplir la fiche « déroulement de stage en laboratoire de prothèse » disponible au service scolarité et sur le site internet de la Faculté. Cette fiche complétée doit être remise au service scolarité avant le début du stage.

3/A la fin du stage : faire remplir la fiche « évaluation du stage ».

Validation

Convention de stage dûment complétée et signée de toutes les parties (à rendre au service scolarité avant le début du stage) + fiche évaluation + mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Monitorat clinique

6e année

Nombre de places :

Hôtel-Dieu : 4 – Rangueil : 4

Responsable

MC Valéra

Descriptif

Renfort de l'équipe clinique pour l'insertion des étudiants de 4^e année dans le service.

Organisation

Selon planning établi en septembre

Validation

Fiche à compléter (disponible à la scolarité) et mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Monitorat TP Anatomie dentaire

3^e année

Nombre de places : 4 par TP

Responsable

S. Joniot

Intervenants

Responsables TP

Descriptif

Les étudiants ayant validé la 2^e année peuvent apporter leur aide aux cours des travaux pratiques d'anatomie dentaire, prothèse, OCE.

Organisation

Après avoir fait valider la fiche déroulement de stage au porteur de l'optionnel et au responsable TP, les étudiants assisteront de façon active aux TP.

Attention à la compatibilité des emplois du temps.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Monitorat TP Réhabilitation

4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : 20

Responsable

J. Champion

Intervenants

Responsables TP

Descriptif

Cet optionnel permet aux étudiants qui le choisissent d'intégrer les équipes encadrantes de TP. En accord avec les responsables de TP, ils encadrent et guident les étudiants à atteindre les objectifs pédagogiques.

Organisation

L'étudiant prend contact avec l'enseignant responsable du TP.

Il convient de s'assurer que l'horaire du TP n'empiète pas sur les cours de l'étudiant concerné.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Occlusodontologie et ostéopathie

Annulé Année Universitaire 2020 2021

6e année

Nombre de places : 4

Responsable

F. Destruhaut

Intervenants

A. Hennequin, F. Destruhaut, T. Tran-Khang

Descriptif

Cet optionnel a un double objectif :

- sensibiliser les étudiants à l'occlusodontologie dans le cadre de leur stage clinique. Il consiste à travailler tous les mardis matin (de 8h30 à 13h30) en binôme avec des praticiens inscrits au *DU d'Occlusodontologie et de Réhabilitation de l'Appareil Manducateur* et à réaliser des soins et prothèses chez des patients suivis dans le cadre du DU ;
- inciter les étudiants à découvrir, par l'intermédiaire de Mr THAI Tran-Khang (ostéopathie), les différentes thérapeutiques ostéopathiques pouvant être réalisées dans le cadre d'un traitement global incluant la correction posturale du capteur mandibulaire. Des workshops d'ostéopathie avec observation passive sont proposés dans le cadre de la convention pédagogique de l'UPS avec l'Institut Toulousain d'Ostéopathie (ITO, Labège).

Organisation

- Présence tous les mardi matin en clinique (RANGUEIL) (8h30-13h30)
- Présence aux workshops d'ostéopathie

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Odontologie et médecine de catastrophe, théâtres de guerre (médecine militaire)

5^e année

Nombre de places : 15

Responsable

J. Champion

Intervenants

M. Champion, M. Durrieu, M. Bounes, M. Pomar

Descriptif

- * Dans le cadre du lien armée-nation mais aussi de la capacité de médecine de catastrophe et du diplôme de soignants en désastres sanitaires du SAMU 31 qui font partie intégrante de la formation des médecins et infirmiers de l'urgence en région Occitanie, il nous a paru important d'associer l'Odontologie hospitalo-universitaire à ces formations.
- * Il s'agit de faire profiter de l'expérience militaire acquise dans le sauvetage au combat aux personnels de santé exposés aux nouvelles menaces. Militaires de la gendarmerie et leurs réservistes sont associés à ces formations.
- * Les procédures militaires du Service de Santé des Armées sont ainsi appréhendées afin d'optimiser la prise en charge en théâtres de guerre.

Organisation

L'organisation de cet optionnel réside autour de plusieurs journées ou demi-journées réparties tout au long de l'année intégrées au module de médecine militaire de la Faculté de Médecine mais aussi à travers des journées spécifiques concernant l'Odontologie militaire.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Odontologie restauratrice esthétique

6e année

Nombre de places : 20

(sélection en fonction des résultats obtenus à l'UE Réhabilitation cas complexes de 5^e année)

Responsable

R. Ducassé

Intervenants

R. Ducassé, L. Elbèze

Descriptif

Mise en pratique (TP) de protocoles spécifiques à la dentisterie esthétique et adhésive :

- Projets virtuels
- Mock-up /Temporisation
- Préparations pour facettes
- Collages de facettes
- Prise en charge des tâches/stratification
- Réhabilitations globales de patients atteints d'usure

Organisation

- Séminaire/TP
- Partenariats avec des laboratoires de prothèse/matériel dentaire
- 10 séances : dates à définir

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Préparation concours déontologie - Prix Casanova

5^e année

Nombre de places : 5

Responsable

M. Hamel

Intervenants

M. Hézard (Conseil Départemental de l'ordre)

Descriptif

En marge des cours de déontologie, travail sur les annales du concours.

Organisation

Mercredi matin, après le cours au semestre 10

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Préparation à l'internat

4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

A. Vinel

Intervenants

A. Vinel

Descriptif

Sessions de préparation aux 3 épreuves du concours de l'internat : petites questions cliniques, grandes questions cliniques et épreuve de Lecture Critique d'Article.

4^e année : savoir traiter une LCA

5^e et 6^e années : savoir traiter les petites et grandes questions cliniques et une LCA

Il ne s'agit pas d'un optionnel d'approfondissement des connaissances, mais bien de préparation spécifique au concours de l'internat

Organisation

Session hebdomadaire, tous les jeudis à 19h30-21h, au 4^e étage de la Faculté.

Validation

Validation 4^e année : épreuve de LCA sur table

Validation 5^e et 6^e années : mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel.

Le mémoire consiste à une rédaction de cas clinique sous la forme de réponse à une petite question et à une grande question

Prévention et prise en charge des sportifs de haut niveau

4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : 6 par promotion

Responsable

M. Diemer, M. Blasco-Baqué

Intervenants

M. Diemer, M. Blasco-Baqué, M. Franc, M. Sérino, M. Monstastié, M. Souche, M. Douin

Descriptif

L'enseignement est orienté vers les spécificités du sportif de haut niveau : diététique, métabolisme, anatomie, traumatologie, prévention...

Organisation

Les cours ont lieu en moyenne une fois par mois, généralement en fin d'après-midi. Des consultations de sportifs de haut niveau sont organisées le premier mardi après-midi de chaque mois au centre de soin de Rangueil ou dans leur club. Certains soins peuvent être pris en charge dans le même cadre.

Une partie des cours est commune au Diplôme Inter-Universitaire de Médecine Bucco-Dentaire du Sport.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Projet personnel

2^e année, 3^e année, 4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

S. Joniot

Intervenants

S. Joniot

Descriptif

Les étudiants désireux d'approfondir leur connaissance dans un sujet déterminé ayant trait à l'odontologie

Organisation

Les étudiants intéressés font remplir au responsable de l'optionnel la feuille de déroulement de l'optionnel « projet personnel » indiquant le sujet du projet et le plan du mémoire.

Validation

Proposition et validation du sujet du projet personnel auprès de Mme Sabine JONIOT via la fiche à compléter disponible sur le site la Faculté + mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Recherche clinique et épidémiologique

2^e année, 3^e année, 4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

C. Nabet / V. Blasco-Baqué

Intervenants

C. Nabet / V. Blasco-Baqué

Descriptif

Suivi d'un projet en cours de recherche.

Organisation

Les étudiants suivent les projets de recherche en cours sur le terrain avec les investigateurs (praticiens). Ils assistent à l'information des sujets, au recueil du consentement, au recueil des données, ...

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Récits graphiques et santé

2^e année, 3^e année, 6^e année
Nombre de places : 6 par année

Responsable

J-N. Vergnes / R. Esclassan

Intervenants

J-N. Vergnes, R. Esclassan, M. Bedos et M. Apelian (Université Mc Gill)

Descriptif

Cet enseignement optionnel est préparatoire au cours d'Approche Centrée sur la Personne dispensé en 4^e année. Il vise à sensibiliser l'étudiant sur deux aspects fondamentaux de la relation de soin :

- la prise en compte de l'importance de la dissociation disease vs illness.
- la prise en compte des déterminants sociaux de la santé.

Organisation

Il y aura environ 7 sessions dans l'année. Chaque session sera précédée par une lecture obligatoire préalable dont la liste sera proposée lors de la première session. Chaque session (en présentiel obligatoire) associe un mini-cours thématique à une discussion de groupe remettant en perspective le thème du roman graphique avec la santé bucco-dentaire, les études dentaires et la vie professionnelle.

Attention ! La participation à cet enseignement optionnel nécessite la lecture de romans graphiques non fournis. Il y a un coût non négligeable d'achat de livres, estimé à environ 150€.

Les étudiants sont libres d'organiser des achats groupés, ou de se prêter les livres à tour de rôle pour réduire les frais, mais il est important d'avoir lu chaque roman.

Les dates exactes seront fixées lors de la première session, les sessions auront lieu **le jeudi après-midi**.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Il s'agira pour l'étudiant de réaliser quelques planches dessinées en rapport avec l'odontologie.

Important : AUCUNE compétence particulière en dessin n'est requise pour participer à cet optionnel.

Tutorat PACES

2^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

S. Joniot

Intervenants

S. Joniot

Descriptif

Les étudiants ayant validé la PACES apportent leur aide en tant que tuteur bénévole inscrit au TAT aux étudiants inscrits en PACES

Organisation

Les étudiants intéressés font remplir au responsable de l'optionnel la feuille de déroulement de l'optionnel.

Le Président fournit la liste pour validation

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel + avis du Président du TAT

UE Master

2^e année, 3^e année, 4^e année, 6^e année

Nombre de places : illimité

Responsable

MC Valéra

Intervenants

M-C. Valéra

Descriptif

L'étudiant devra choisir une UE, s'y inscrire selon les modalités demandées par l'école doctorale à laquelle appartient l'UE. Il devra assister à l'ensemble des enseignements et valider l'UE.

Organisation

Chaque UE a une organisation propre.

Réunion d'information en septembre.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Valorisation de l'engagement associatif

3^e année, 4^e année, 5^e année, 6^e année

Nombre de places : 8

Responsable

O. Hamel

Intervenants

O. Hamel

Descriptif

Reconnaitre l'aspect formateur des associations par un investissement apportant des connaissances différentes de la formation initiale et un élargissement du champ de l'intervention de l'individu.

Encourager et développer la prise de responsabilités :

- Promotion de la citoyenneté
- Encourager les initiatives étudiantes
- Maîtriser le cadre juridique d'une association et les obligations de gestion
- Assurer un développement constant des associations (en permettant à un nombre d'étudiants plus importants d'y participer)
- Permettre aux étudiants d'être acteur de leur formation et non de simples usagers de la faculté
- Donner aux élus étudiants les moyens de comprendre le fonctionnement de l'université
- Développer l'intérêt pour le fonctionnement de l'université auprès des étudiants.

Organisation

Etudiant régulièrement inscrit en 3^e, 4^e ou 5^e année de Chirurgie dentaire.

- Etre membre d'une association, étudiante ou non, en relation avec l'odontologie
- Etre un élu de la composante ou le l'université.
- L'engagement associatif ne doit pas être de nature politique ou syndical.

Validation

Mémoire 10 pages minimum remis à l'enseignant responsable de l'optionnel

Soutenance de thèse

en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

Arrêté du 8 avril 2013 sur le régime des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire

I - CHRONOLOGIE DES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

La présente notice d'information est accompagnée de cinq imprimés :

- dépôt du sujet de thèse (couleur rose),
 - thèse en vue du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire (couleur jaune),
 - formulaire d'enregistrement de thèse soutenue,
 - comment trouver des références pour votre thèse,
 - informations du Conseil Départemental de l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes.
- **La liste des sujets de thèses proposés par l'ensemble des enseignants est à consulter à la bibliothèque ou sur le site de la Faculté : <http://www.dentaire.ups-tlse.fr/>**

AVANT LE DEBUT DES TRAVAUX DE THESE

Lorsque le Directeur de Thèse et le candidat sont d'accord sur le sujet, le candidat fait parvenir l'imprimé rose "dépôt du SUJET DE THÈSE" complété et signé par le Directeur de Thèse au service de la bibliothèque de la Faculté. Ainsi le service de la bibliothèque indiquera sur la liste des sujets de thèse qu'il n'est plus disponible.

Après signature du Doyen de la Faculté, l'imprimé rose est retourné au candidat qui peut alors commencer ses travaux.

UN MOIS AVANT LA DATE PREVUE POUR LA SOUTENANCE

Le candidat remet, en personne, au Secrétariat :

1°) L'imprimé "Thèse en vue du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire" (couleur jaune) préalablement signé par le Président du Jury à la diligence du candidat ;

2°) Son mémoire dactylographié et comprenant :

- . L'épreuve de la couverture (manuscrite),
- . Le tableau du personnel (auprès du service de la bibliothèque)
- . Les dédicaces à la famille, au jury (les titres pour dédicaces peuvent être consultés auprès de la Bibliothèque),
- . Le sommaire,
- . Le mémoire (dactylographié),
- . La conclusion signée par le Président du Jury et le Directeur de Thèse,
- . La bibliographie,
- . Les annexes
- . Le dos de la couverture.

3°) Le formulaire d'enregistrement de thèse soutenue ;

Pièces justificatives requises

- candidat étudiant : Carte d'étudiant.

- candidat praticien :

- . Pièce officielle d'identité,
- . Carte d'étudiant,
- . Copie du Diplôme d'État de Chirurgien-dentiste.

L'Administration donne un numéro d'ordre au dossier du candidat.

☞ **25 JOURS AVANT LA SOUTENANCE**

Le candidat dépose, en personne, son mémoire au Secrétariat.

☞ **20 JOURS AVANT LA SOUTENANCE**

Le candidat se charge, **lui-même**, de remettre :

- 1 exemplaire à chaque membre du Jury,

☞ **LE JOUR DE LA THESE**

Le candidat se présente devant le Jury auquel il fera un exposé oral de 5 à 10 minutes sur le sujet de son mémoire. Il répondra à l'argumentation des membres du Jury.

La thèse est soutenue publiquement.

Le Jury peut : soit refuser la thèse, soit l'admettre. Les thèses ayant obtenu la mention "proposée pour récompense" peuvent concourir en vue d'un prix.

☞ **QUELQUES JOURS APRES LA SOUTENANCE**

L'« Attestation de réussite » au Doctorat de Chirurgie Dentaire sera délivrée au candidat à condition qu'il ait bien déposé :

- 1 exemplaire papier de sa thèse à la bibliothèque Faculté de chirurgie Dentaire
- 2 exemplaires papiers à la BU santé Ranguel
- 1 exemplaire électronique sur cédérom (format source + PDF + fichier RTF avec résumé et mots – clefs à part) ;
- Autorisation de diffusion signée ;
- Attestation de conformité ;
- Formulaire d'enregistrement de la thèse soutenue.

LES CANDIDATS VOUDRONT BIEN RESPECTER RIGOREUSEMENT LES DISPOSITIONS ÉDICTÉES CI-DESSUS ; FAUTE DE S'Y CONFORMER, l'attestation de réussite ne leur sera pas délivrée.

II - LA RÉGLEMENTATION

CONDITIONS REQUISES (article 21 de l'arrêté du 8 avril 2013)

Sont autorisés à soutenir une thèse en vue du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire :

-les étudiants inscrits en 6^e année

Ils soutiennent, à compter du 2^e semestre du 3^e cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du 3^e cycle court.

-les internes

La thèse peut être soutenue **après validation du deuxième semestre** jusqu'à la fin de l'année civile suivant celle au cours de laquelle ils obtiennent leur diplôme d'études spécialisées.

-les praticiens titulaires du Diplôme de Chirurgien-dentiste (en vertu du Décret 72. 933 du 10.10.72).

INSCRIPTION

Les candidats s'inscrivent soit par télématique sur le site de l'Université (www.univ-tlse3.fr) soit au service de la scolarité de la Faculté.

-les étudiants inscrits en 6^e année :

Ils doivent s'inscrire en « thèse d'exercice » et s'acquitter des droits d'inscriptions.

-les internes :

Les internes devront s'inscrire en « thèse d'exercice ». Ils sont exonérés des frais d'inscription si la soutenance intervient pendant leur internat et avant le 30 novembre inclus de leur dernière année d'internat.

Les étudiants qui soutiendront leur thèse d'exercice à partir du 1^{er} décembre suivant leur dernière année d'internat devront s'acquitter des droits de scolarité.

LE DIRECTEUR DE THESE (article 22)

Le Directeur de thèse est déterminé lors du choix du sujet.

La fonction de directeur de thèse peut être confiée, par le Doyen, à un praticien hospitalier. Cette fonction peut être exceptionnellement, dans les mêmes conditions, confiée à un enseignant extérieur à la Faculté ou à un directeur de recherche.

LE JURY (article 21)

Les membres du jury sont déterminés lors du choix du sujet.

Composition

Le Jury comprend quatre membres, se répartissant de la façon suivante :

-> Président :

Un Professeur des Universités, praticien hospitalier des Centres de Soins, d'Enseignement et de Recherche Dentaires.

-> Assesseurs :

Trois autres membres dont au moins deux personnels enseignants et hospitaliers titulaires des centres de soins d'enseignement et de recherche dentaires.

L'un de ces 3 membres peut être :

- assistant hospitalier universitaire
- praticien hospitalier
- enseignant d'une autre discipline universitaire
- directeur de recherche

Une personnalité extérieure invitée sans voix délibérative peut être adjointe à ce jury.

Le Président du Jury

Il doit être choisi en fonction du sujet de la thèse sur la liste du personnel disponible au service de la bibliothèque. Les Professeurs recevront sur rendez-vous.

Désignation

Le Jury est désigné par le Président de l'Université Paul Sabatier, sur proposition du Doyen de la Faculté de Chirurgie Dentaire de Toulouse et après accord du Président dudit jury.

Le candidat devra obligatoirement indiquer la composition de son jury au moment du dépôt de son mémoire.

Ne peuvent siéger dans un même jury deux parents ou alliés jusqu'au 4^e degré.

Ne peut faire partie d'un jury tout parent ou allié du candidat jusqu'au 4^e degré.

LA THESE

La thèse consiste en un mémoire dactylographié, rédigé en français, c'est-à-dire une étude faisant le point sur un sujet donné. Il doit présenter, clairement, selon un plan préétabli, l'ensemble des connaissances actuelles sur une question qu'il convient de limiter d'une façon précise.

L'originalité n'est pas exigée pour ce travail mais il doit être le fruit d'une étude personnelle. Il doit être appuyé sur une bibliographie sérieuse et récente.

La présentation explicitée d'un article en cours de soumission peut être acceptée par le jury.

La présentation est la suivante :

- la couverture,
- la première page qui est un rappel de la couverture, (page 2)
- le tableau des enseignants de la Faculté de Chirurgie Dentaire, (pages 3 et 4),
- les dédicaces qui s'adressent :
 - . Aux parents,
 - . Aux amis, doivent se faire avec une certaine discrétion et retenue sur une seule page
 - . Aux membres du jury (pour ces derniers, le nom est suivi de leurs titres à relever à la Bibliothèque de la Faculté),
 - . À ceux qui ont aidé à la réalisation du travail,
- la table des matières, sommaire,
- les différents chapitres (on veillera particulièrement à faire ressortir les titres et les sous-titres),
- les conclusions, qui reprennent avec concision les idées maîtresses développées dans le cours des différents chapitres,
- les annexes
- la bibliographie,
- le dos de la couverture.

Il est difficile d'indiquer les normes pour l'importance de ce travail. Cela dépend du sujet choisi et de son auteur. 100 pages de texte recto paraissent un volume raisonnable.

Le manuscrit complet, dactylographié, format 21 X 29,7, est vérifié, signé par le Directeur de thèse et présenté ensuite à la signature du Président du jury, il est alors prêt pour les formalités administratives qui commencent un mois avant la soutenance prévue.

La date de la soutenance est fixée par le Président du jury de thèse.

Les thèses seront soutenues, à compter du 2^e semestre du 3^e cycle court et au plus tard à la fin de l'année civile qui suit la validation du 3^e cycle court. L'étalement des dates sera fait en fonction de l'afflux des candidats. Il n'y aura pas de soutenance de thèse entre le 16 juillet et le 31 août 2018.

Les soutenances de thèses se passent dans les locaux de la Faculté de Chirurgie Dentaire. Elles sont publiques.

III - DIRECTIVES POUR LA RÉDACTION DE LA THÈSE

Vous vous préparez à soutenir une thèse en vue d'un Doctorat.

Pour vous, elle concrétise un long travail d'information, de recherche, d'analyse, de rédaction.

Pour la communauté universitaire -étudiants, chercheurs, enseignants- elle représente une information scientifique originale validée par l'obtention d'un titre.

A tous égards, la valorisation de ce travail est indispensable. Une réflexion de valorisation : Article, présentation d'une communication (orale ou affiche) lors d'un congrès. Doit être menée avec votre directeur de thèse.

Votre thèse doit être **accessible**, c'est-à-dire pouvoir être consultée.

Elle doit être aisément **repérable**, c'est-à-dire être signalée de manière rigoureuse dans des instruments documentaires disponibles : le catalogue du système universitaire de documentation (SUDOC), le CD-ROM Doc Thèses, le catalogue local.

Le catalogue du SUDOC est accessible gratuitement sur Internet, à l'adresse : <http://www.sudoc.abes.fr/>

L'I.N.I.S.T. (Institut National de l'Information Scientifique et Technique, 2 Allée du Parc de Brabois, F-54514 Vandoeuvre-les-Nancy ; Tel. 03.83.50.46.00, Fax 03.83.50.46.50) (infoclient@inist.fr) reproduit les thèses à la demande.

Les thèses d'Odontologie qui ne sont pas reproduites sur microfiches sont consultables à la Bibliothèque de l'Université de soutenance et à la Bibliothèque Interuniversitaire de Médecine, à Paris : <http://www.bium.univ-paris5.fr/>

Vous êtes tenu à certaines obligations réglementaires. Votre participation active aux opérations de dépôt et de signalement est le meilleur gage d'une valorisation efficace de votre travail.

Le Service de la Scolarité et la bibliothèque de votre université ou de votre établissement de soutenance sont en mesure de vous renseigner sur les modalités de dépôt.

Le papier

Son opacité est primordiale.
Le grammage doit être égal ou supérieur à 80 gr.

Le format et la présentation

Le texte doit être tapé de préférence sur traitement de texte. Il doit être justifié : les lignes seront toutes de la même longueur pour permettre des marges régulières. Le format imposé pour le texte et recommandé pour les illustrations est le format A4 (210 x 297 mm).

Pour permettre une bonne lecture, il est indispensable de :

- choisir un caractère de **bonne lisibilité** d'une **taille suffisante : 12 points** en moyenne ;
- taper le texte avec un **interligne au minimum normal** ; il peut être agrandi ;
- laisser une **marge de 3 cm à gauche et 2,5 cm à droite, 2 cm minimum en haut et en bas**, pour permettre une bonne reliure et une bonne reprographie,
- utiliser une imprimante avec suffisamment d'encre, de couleur noire, afin d'obtenir une clarté et une lisibilité optimales ;
- ne pas utiliser de **spirale** pour relier la thèse.

Recto ou recto-verso ? : le choix simple facilite la reprographie mais peut aboutir à des documents très volumineux. Le choix est laissé à l'appréciation des intéressés. En cas de recto-verso, numéroter les pages impaires sur le recto et les pages paires sur le verso.

LA COUVERTURE

La couverture doit être rigide, dessus et dessous, de couleur claire blanc cassée ou ivoire pour permettre sa reprographie.

Le fond sera uni et exclura notamment tout dessin ou fantaisie (granité-moucheté-marbré) ; elle doit mentionner :

- Le nom de l'Université et celui de l'U.F.R. où est soutenue la thèse :
Université Toulouse III - Paul Sabatier
Faculté de Chirurgie Dentaire
- Le type de Doctorat : Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire
- Le nom de l'auteur
- La date de soutenance
- Le titre de la thèse
- Le nom du directeur de la thèse
- Les noms des membres du jury
- A l'emplacement "numéro de la thèse" un numéro sera donné par le Service de la Scolarité

LE DOS OU QUATRIEME PAGE DE COUVERTURE

Il doit comporter :

-> Le nom et le prénom de l'auteur

-> Le titre de la thèse

-> Le lieu et la date de soutenance

-> **Le résumé français qui est obligatoire** : le résumé doit comporter au maximum 1 000 caractères, espaces compris, soit environ 120 mots (10 lignes maximum). Il doit être précis, significatif. Il doit permettre à celui qui le lit de voir comment la thèse est construite, comment le sujet est abordé. **Il doit être porté sur une clé USB** Le résumé en français est présent et indexé dans le catalogue du SUDOC. Il doit permettre de repérer la thèse à partir du vocabulaire de l'auteur, en complément des mots clés.

-> **Le titre en anglais** (obligatoire) **et le résumé en anglais** (recommandé) : pour le signalement de la thèse dans des bases de données internationales : il doit figurer au recto de la dernière page et sur la disquette après le résumé en français.

-> **Les mots clés** : l'étudiant en accord avec son directeur choisit les mots-clés en fonction de leur pertinence ou de la terminologie en vigueur dans la discipline. Ils aideront les bibliothèques à indexer la thèse d'après les répertoires de mots-clés en usage dans les catalogues collectifs.

-> La discipline administrative de la thèse : Chirurgie Dentaire, Médecine Bucco-dentaire

-> L'intitulé et l'adresse de l'unité où la thèse a été préparée :
Faculté de Chirurgie Dentaire.
3, chemin des Maraîchers
31062 Toulouse Cedex 09

-> Le nom et le prénom du directeur de thèse

Ci-dessous un exemple concret pour les pages de couverture et dos de couverture :

LA TRANCHE DE LA COUVERTURE :

N° thèse	Nom, prénom de L'AUTEUR	TITRE DE LA THÈSE (abrégé si nécessaire)	ANNÉE
bas 2020- TOU3- 3045	sens de l'impression BOURDEAU Luc	haut Mise en évidence de l'anatomie de la cavité pulpaire	2020

UNIVERSITE TOULOUSE III – PAUL SABATIER
FACULTE DE CHIRURGIE DENTAIRE

ANNEE 20XX

20XX TOU3 30XX

THESE

POUR LE DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR EN CHIRURGIE DENTAIRE

Présentée et soutenue publiquement

par

Prénom NOM

le XX XXXX 20XX

TITRE DE LA THESE

Directeur de thèse : Dr Prénom NOM

JURY

Président :	Pr Prénom NOM
1er assesseur :	Dr Prénom NOM
2e assesseur :	Dr Prénom NOM
3e assesseur :	Dr Prénom NOM



**UNIVERSITÉ
TOULOUSE III
PAUL SABATIER**



Graphiques, tableaux, diagrammes, cartes

Les symboles (par exemple, chiffres ou lettres romaines dans les diagrammes) ou les tracés au trait (par exemple, pointillés ou croisillons en cartographie) sont les modes d'illustration qui ressortiront le mieux.

Pages surdimensionnées

Il peut arriver que les cartes, tableaux, graphiques, etc.... soient supérieurs au format A4. Le surdimensionnement complique considérablement la reprographie. Si vous ne pouvez l'éviter, en procédant par exemple à une réduction par photocopie, veillez à ce que ce type de document soit parfaitement plié.

Photographies

Aucune photographie issue d'un document soumis à copyright ne peut être reproduite sans l'autorisation des ayants-droits.

Dans toute la mesure du possible, les documents photographiques doivent être nettement contrastés. En effet, si les photographies à faible contraste (tramé fin : nuances variant du blanc au noir) peuvent être reproduites de façon satisfaisantes sur microfiche, le tirage papier sera difficilement lisible. Les photographies en couleurs doivent être de bonne qualité.

Quand cela n'a pas d'incidence sur la cohérence de la lecture, placer plutôt les photographies et les cartes en annexe. Si elles restent dans le corps, faire une table des illustrations du texte.

L'origine de toutes les photographies doit être mentionnée en dessous

Nom de l'auteur

C'est le nom sous lequel sera signalée la thèse : il ne doit pas varier car il est une clé d'accès dans la base *TELETHESES*. Pour les femmes mariées, la règle administrative (*Circulaire du 28 Juin 1986 : Dénomination des personnes dans les documents administratifs*) veut que soit utilisé d'abord le nom patronymique, suivi éventuellement du nom de femme mariée, sans tiret entre les deux, sauf s'il s'agit d'un patronyme double avec tiret. Les mentions "épouse" ou "née" ne doivent pas être utilisées. Pour qu'il n'y ait pas de confusion possible entre les nom et prénom de l'auteur, en particulier dans le cas des noms étrangers, **le prénom sera tapé en minuscules.**

Titre de la thèse

Une thèse est d'autant mieux diffusée qu'elle est aisément repérable. Il est donc important que le titre apporte une information précise et pertinente. Chaque mot significatif du titre est indexé et interrogeable dans la base de données.

Avant-propos et remerciements

Ils sont disposés sur la page suivant celle du tableau des enseignants.

Table des matières, sommaire

La table des matières est la liste des titres de chapitres, (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de page. Le sommaire est un résumé de la table des matières.

La **table des matières est placée de préférence en début de document**, après la page de titre et les remerciements. Si elle est très longue, elle peut être remplacée par un sommaire à cette place et reportée en fin de document. La liste des abréviations utilisées sera placée après.

La liste des documents placés en annexe à la thèse doit être donnée à la fin de la table des matières, ou du sommaire si la table des matières est en fin de volume.

Le nombre de volumes et le matériel d'accompagnement de la thèse (disquette, multimédia, CD-ROM...), doivent être indiqués après la mention des annexes.

Quand la thèse regroupe un ensemble de documents, la liste doit en être donnée, qui se substitue à la table des matières.

Notes

Les notes doivent être placées en bas de page concernée.

La bibliographie

Les documents cités dans le corps du texte ou donnés comme information bibliographique supplémentaire sont énumérés dans une liste dite "Bibliographie" placée en fin du mémoire.

Le candidat présentera les différentes sources auxquelles il a eu recours d'une manière claire, cohérente, ordonnée. Il se référera à un logiciel de gestion bibliographique (Zotero, End Note !)

Les éléments de la bibliographie sont numérotés par ordre alphabétique d'auteur ou de titre pour les publications anonymes.

Ils sont repérés dans le texte par le nom du premier auteur et l'année de publication placé sur la ligne entre parenthèses après la phrase qu'il concerne, et qui renvoie à la bibliographie.

Ils doivent être numérotés et leur nombre doit être indiqué.

Ce nombre figurera sur la première page du *Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue*, rubrique "Nombre de références bibliographiques" et fera partie du signalement de la thèse.

Elle doit permettre au lecteur de retrouver le document signalé. L'ensemble doit être **cohérent, précis, lisible**. Chaque élément doit être nettement séparé de l'élément suivant (par un point ou un tiret...). **La même présentation doit être suivie tout au long de la publication.**

- **L'utilisation d'un logiciel de références bibliographiques est vivement recommandée. Elle se présentera conformément aux normes habituellement proposées :**

A - Pour les articles de périodiques

Ordre : numérotation selon ordre d'apparition dans le texte pour les articles et ouvrages.

Forme : Vancouver Reference system modifié

Pour un Journal :

Auteurs. Titre. *Journal* Année ; **Volume** : Pages.

S'il y a plus de 7 auteurs, nommer les 6 premiers suivi de « et al. »

Nom du journal en entier et en italique.

Volume du journal en gras.

Ex: Burrow MF, Tagami J, Negishi T. Early tensile bond strengths of several enamel and dentin bonding systems. *Journal of Dental Research* 1994 ; **74**: 522-28.

Pour un livre :

Auteurs. Titre. Editeur ; Année.

Ex: Godle F, Jefferson T Peer Review in Health Sciences. London : BMJ Books ; 1999.

Pour un chapitre de livre :

Auteurs du chapitre. Titre du chapitre. In : Titre du livre. Edition. Editeur, Année. Pages.

Ex: Phillips Sj, Whisnant JP. The role of dentine under restorations. In: Laragh JH, Brenner BM, editors. *The science of restorative dentistry*. 2nd ed. Oxford: Elsevier; 2003. P.266-78.

Pour une adresse internet

Lien (date d'accès).

Ex : <http://www.wma.net/e/policy/b3.htm> (accessed June 26,2009).

B - Ouvrages, chapitre d'un ouvrage collectif

Ordre des éléments de la citation :

NOM, Prénom,
Titre de l'ouvrage. - (Nième Édition),
Ville d'édition : éditeur, année d'édition. - Nombre de vol., nombre de pages. - (Nom de la collection ; n° de la collection).

C - Congrès

Ordre des éléments de la citation :
INTITULE DU CONGRES (n° de la session ; Année de la session ; Lieu du Congrès),
Titre du Congrès,
Ville d'édition : Éditeur, Année d'édition. - pages.

D - Thèses

Ordre des éléments de la citation :
NOM, Prénom,
Titre de la thèse. - Nombre de pages,
Th. ou Th. D. (s'il s'agit d'une thèse d'exercice) : Discipline : Ville : Année ; n°.
Pour les brevets voir norme Z44005§7.12. Pour les documents électroniques indiquer l'U.R.L.

Numérotation des pages

Chaque page de votre manuscrit doit être numérotée.

La pagination est continue : elle commence en page 2 (page du rappel de la couverture) et s'achève en dernière page englobant annexes, illustrations, tableaux, bibliographie.

Les numéros sont placés en bas à droite.

IV - LE FORMULAIRE D'ENREGISTREMENT DE THÈSE SOUTENUE

Un mois avant la soutenance de la thèse, chaque candidat et, en cas de thèse collective, chaque coauteur, doit déposer **obligatoirement** au service de doctorat de son établissement de soutenance 1 **exemplaire du formulaire d'enregistrement**.

Ce formulaire doit être rempli avec le plus grand soin de manière à permettre le signalement de la thèse dans les meilleurs délais.

A REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

Page 1

NOM DE L'AUTEUR

Il doit être identique à celui qui figure sur la page de titre de la thèse ; les femmes mariées indiquent leur nom de jeune fille dans la mention "nom patronyme" et leur nom de femme mariée dans la mention "nom d'usage". Les mentions "épouse"..." ou "née..." ne doivent pas être utilisées.

Sur chaque formulaire, ne peut figurer qu'un seul nom d'auteur. **En cas de thèse collective, chaque auteur remplit son formulaire.**

DATE DE NAISSANCE

Indiquer le jour, le mois et l'année.

ADRESSE PERSONNELLE et LABORATOIRE DE RATTACHEMENT S'IL Y A LIEU

Information destinée à l'Atelier national de reproduction des thèses. C'est à cette adresse que seront adressés les exemplaires de microfiches destinées au candidat. Cette adresse n'est pas reproduite dans la base.

DATE DE SOUTENANCE

Indiquer l'année et le mois.

DIRECTEUR DE THÈSE

Inscrire nom et prénom. S'il y a deux directeurs, retenir le directeur principal.

Mentionner la spécialité (annexe I).

INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

Indiquer le nombre de volume,

Indiquer le nombre de pages (s'il y a plusieurs volumes, il faut additionner le nombre de pages de tous les volumes),

Compter et indiquer le nombre de références bibliographiques.

TITRE DE LA THÈSE EN FRANÇAIS

Dactylographier obligatoirement ou coller le texte imprimé dans les zones prévues. Attention au nombre limité de caractères (400) au-delà duquel il y a coupure automatique.

Page 2

RÉSUMÉ DE LA THÈSE EN FRANÇAIS

Aucun texte manuscrit n'est admis. Insérer obligatoirement dans les zones prévues. Attention au nombre limité de caractères (1 000 soit 120 mots environ) (10 lignes maximum) au-delà duquel il y a coupure automatique. Le résumé doit être précis et significatif. Il doit permettre à celui qui le lit de voir comment la thèse est construite, comment le sujet est abordé. Il est présent dans le catalogue du système universitaire de documentation et indexé.

Il doit être transmis aussi sur CD, DVD (en format R.T.F.) **mise dans une enveloppe à coller sur le formulaire, pour l'insertion dans le catalogue. Mettre sur l'étiquette de la disquette : Nom, prénom, n° de la thèse.**

R. T. F. : Rich Text Format : format d'enregistrement de fichier élaboré par Microsoft pour faciliter les échanges de fichiers entre diverses applications et environnements. Contrairement au format texte seul (universel), le R.T.F. conserve les enrichissements typographiques (gras, italiques...) des fichiers ainsi enregistrés.

TITRE DE LA THÈSE EN ANGLAIS

Insérer obligatoirement dans les zones prévues. Attention au nombre limité de caractères (400) au-delà duquel il y a coupure automatique.

RÉSUMÉ DE LA THÈSE EN ANGLAIS (facultatif)

Insérer obligatoirement dans les zones prévues. Attention au nombre limité de caractères (1 000) au-delà duquel il y a coupure automatique. Il est recommandé mais non obligatoire.

Page 3

PROPOSITION DE MOTS-CLÉS

Insérer obligatoirement dans les zones prévues.
L'étudiant en accord avec son directeur les choisit en fonction de leur pertinence ou de la terminologie en vigueur dans la discipline. Ils aideront les bibliothèques à indexer la thèse d'après les répertoires de mots-clés en usage dans les catalogues collectifs.
Certaines bibliothèques aident l'auteur à les définir.

L'AUTEUR DATE ET SIGNE.

ANNEXE 1

Spécialité :

En fonction

- **du sujet de la thèse (et non du Directeur de thèse)** à faire figurer sur l'imprimé :
 - * rose "Dépôt du sujet de thèse",
 - * et jaune "Thèse en vue du Diplôme d'État de Docteur en Chirurgie Dentaire".
- **de la spécialité du Directeur de thèse** à faire figurer sur l'imprimé :
 - * blanc "formulaire d'enregistrement de thèse soutenue".

SPÉCIALITÉS

Section CNU 56 : Développement, Croissance et Prévention

56.01 ODONTOLOGIE PEDIATRIQUE et ORTHOPEDIE DENTO-FACIALE

56.02 PRÉVENTION, ÉPIDÉMIOLOGIE, ÉCONOMIE DE LA SANTÉ, ODONTOLOGIE LÉGALE

Section CNU 57 : Chirurgie Orale, Parodontologie, Biologie Orale

57.01 CHIRURGIE ORALE, PARODONTOLOGIE, BIOLOGIE ORALE

Section CNU 58 : Réhabilitation Orale

58.01 DENTISTERIE RESTAURATRICE, ENDODONTIE, PROTHESES, FONCTIONS-DYSFONCTIONS, IMAGERIE, BIOMATERIAUX

Tableau de synthèse des UE DFGSO 2 (2e année) S3 Année 2020-2021

Semestre	Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par type d'enseignement et par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle : CC continu CT terminal	
S3	Embryogenèse et ontogenèse cranio-faciale	M Rotenberg	56.01	91	CM 28h TP 7h	P	CC (note) CT	
	Biologie 1 -Microbiologie -Biochimie -Immunologie générale	Blasco-Baqué	57.01	201,0	CM 64h TP 9h	P 1/4P	CC (note) CT	
	Anatomie	P Monsarrat		194	CM 30h TD 10h TP 89h	P	CC (note) CT	
	Biomatériaux et Odontologie	S Joniot		72	CM 24h	P	CT	
	Cavités simples	D Maret	58.01	36,5	TP 14h Séminaire 9h	P 1/2P	CC (note)	
	Prothèse fixée unitaire	R Esclassan		59	CM 15h TP 14h	P 1/2P	CC (note) CT	
	Prothèse partielle amovible	J Champion		115	séminaire 46h	P 1/2P	CC (note)	
	Anglais	J Bottriell		36	TD 24h	1/3P	CC (note)	
	Stage initiation aux soins (2 semaines)	S Joniot		70			CC (v/nv)	
	Optionnel	MC Valéra		45	30h TD (minimum)		CC (validation S4)	
	Total Heures semestre S3				919,5			Durée CT : 2h30

Tableau de synthèse des UE DFGSO (2e année) S4 Année 2020-2021

Semestre	Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par type d'enseignement et par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle : CC continu CT terminal	
S4	C 2 i Niveau 1	J-N Vergnes	56.02	20	Tice 20h	P	CC (v/nv)	
	Biologie 2 - Hématologie fondamentale - Génétique - Inflammation - Microbiologie buccale-maladies infectieuses	MC Valéra	57.01	145	CM 44h TD 2h TP 10h	P 1/2P 1/4P	CC (note) CT	
	Initiation à la Recherche - Santé pulique, éthique	C Nabet		102	CM 26h TD 16h	P 1/2P 1/4P	CC (note) CT	
	Cavités simples	D Maret		19,5	TP 12h 3h séminaire	1/2P	CC (note)	
	Prothèse unitaire	R Esclassan	58.01	69	CM 15h TP 24h	P 1/2P	CC (note) CT	
	Prothèse partielle amovible	J Champion		130	séminaire 52h	P 1/2P	CC (note)	
	Carliologie	Ph Guignes		36	CM 12h	P	CT	
	Physiologies Générale et Oro-faciale	K Nasr		78	CM 26h	P	CT	
	Anglais	J Bottriell		36	TD 24h	1/3P	CC (note)	
	Optionnel	MC Valéra		45	TD 30 h (minimum)		CC (v/nv)	
	Total Heures et ECTS semestre S4				680,5			Durée CT : 2h30

Tableau de synthèse des UE DFGSO (3e année) S5 Année 2020-2021

Semestre	Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par type d'enseignement et par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle : CC continu CT terminal	
S5	Médico-chirurgical Anesthésiologie locale, Sémiologie buccale, parodontologie	S Laurencin	57.01	126	CM 38h TD 8h	P 1/2P	CC (note) CT	
	Pharmacologie Générale	E Jouanjus		44	CM 12h TD 5h30	P 1/2P	CC (note) CT	
	Prothèse fixée	R Esclassan		54	CM 9h TP 27h	1/2P	CC (note) CT	
	Prothèse partielle amovible coulée	J Champion		125	Séminaire 50h	1/2P	CC (note)	
	Endodontie-Pathologie pulpaire	Ph Guignes	58.01	118	CM 24h TP 36h Tices.10h	P 1/2P	CC (note) CT	
	Odontologie conservatrice	D Maret		29	Séminaire 6h TP 14h	P	CC (note)	
	Biomatériaux 2 - application prothèse, implantologie, orthodontie	S Joniot		27	CM 18h	P	CT	
	Développement et examen général de l'enfant - Anatomie céphalométrique	I Bailleul-Forestier	56.01	48	CM 10h TD 12h	P	CC (note) CT	
	Imagerie Principes et techniques d'imagerie dento-maxillo-faciale, Radiobiologie et introduction radioprotection, Physique de l'imagerie médicale	K Nasr	58.01	126	CM 37h TP 15h	P	CC (note) CT	
	Anglais	J Bottriell		36	TD 24h	1/3P	CC (note)	
	Optionnel	MC Valéra		45	TD 30 h (minimum)		CC (v/nv) validation S6	
	Total Heures et ECTS semestre S5				778			Durée CT : 3h30

Tableau de synthèse des UE DFGSO (3e année) S6 Année 2020-2021

Semestre	Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par type d'enseignement et par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle : CC continu CT terminal	
S6	Odontologie pédiatrique niveau 1, sémiologie orthodontique	M Marty	56.01	42	CM 10h TD 8h	P	CC (note) CT	
	México-chirurgicale Hygiène, Médecine buccale, Chirurgie buccale, Parodontologie, Pharmacologie clinique 1	S Laurencin	57.01	234	CM 74h TD 8h	P 1/2P	CC(V/NV) CT	
	Médecine générale	S Cousty		99	CM 33 h	P	CT	
	Prothèse partielle amovible coulée	J Champion	58.01	125	Séminaire 50h	P 1/2P	CC (note)	
	Prothèse fixée	R Esclassan		57	CM 9h TP 30h	P 1/2P	CC (note) CT	
	Endodontie	F Diemer		36	TP 36h	1/2P	CC (note)	
	Odontologie conservatrice	D Maret		15	TP 15h	1/2P	CC (note)	
	Physiologie de l'occlusion	S Joniot		15	TD 10h	P	CC	
	Interprétation radiologique	P Monsarrat		20	TP/Tice : 20 h	1/2P	CC (note)	
	Anglais	J Bottriell		45	TD 30h	P	CC (note)	
	Anthropologie	J Braga		30	CM 10h	P	CT	
	Stage CSERD de maîtrise clinique	S Joniot/T Canceill	58.01	17			CC (v/nv)	
	Optionnel	MC Valéra	56.01	45	TD 30 h (minimum)		CC (v/nv)	
	Total Heures et ECTS semestre S6				780			Durée CT : 2h30

Tableau de synthèse UDFASO 1 (4e année) Semestre 7
Année 2020-2021

Semestr	Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle CC continu CT terminal	
S7	Odontologie pédiatrique niveau 2	E. Noirrit-Esclassan	56.01	34	CM 10h TP 4h		CC (V/NV) CT	
	Service sanitaire	M. Sixou	56.02	14	TD 9h	P	CC	
	Santé publique et comportement professionnel	M. Sixou	56.02	99	CM 28h TD 10h	P 1/2P	CC (note) CT	
	Médecine orale	S Cousty	57.01	46	CM : 10h TP 16h	P	CC (V/INV) CT	
	Pharmacologie clinique et thérapeutique	S. Cousty		36	CM 12h	P	CT	
	Prothèse fixée 1	S.Armand	58.01	97	CM 24h TP 25h	P 1/2 P	CC (note) CT	
	Endodontie niveau 2	M. Gurgel-Georgelin		92	CM 6h TD 23h TP 39h	P	CC (note) CT	
	Prothèse complète clinique	F Destruhaut		34	TP 4h SPOC/visio 10h	P 1/3P	CC (note) CT	
	Rééducation fonctionnelle de l'appareil manducateur et réadaptation	F Destruhaut	58.01	39	TD 2h SPOC/visio 12h	1/3 P	CT	
	Inlays 1	Ph Guignes		36	CM 12h	P	CT	
	Anglais	J Bottriell		12	TD 8h	P	CC (note)	
	Stage hospitalier	Responsable de site		300	3 demi-journées/ semaine		CC S8	
	Optionnel	MC Valéra	56.01	40	TD 26 h (minimum)		CC (validation S8)	
		Total Heures semestre S7		879				Durée CT 4h30

Tableau de synthèse UEDFASO 1 (4e année) Semestre 8
Année 2020-2021

Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par étudiant	Format : P ou 1/2P	Type Contrôle CC continu CT terminal
Diagnostic et thérapeutique des anomalies dento-faciales	C. Lodter	56.01	81	CM 18h TD 18h	P	CC (note) CT
Service sanitaire	M. Sixou	56.02	14	TD 9h	P	CC
Chirurgie orale et parodontologie	S Laurencin	57.02	60	CM 20h	P	CT
Médecine orale	B Courtois		60	CM 20h	P	CT
Prothèse fixée 2 - Réhabilitation esthétiques	S Armand	58.01	125	CM 24h TP 29h TD 16h	P (CM) 1/2P(TP)	CC (note) CT
Inlays 2	K. Nasr		18	TP 18h	?	CC (note)
Endodontie -Traumatologie dentaire	M Gurgel-Georgelin	58.01	45	Séminaire 18h	1/2P	CC (note) CT
Prothèse complète clinique	F Destruhaut		34	TP 4h SPOC/visio 10h	P (CM) (TP) 1/3	CC (note) CT
Implantologie	S Armand	58.01	30	CM 10h	P	CT
Anglais	J Bottriell		33	TD 22h	P	CC (note)
Stage hospitalier	CSERD	56.01	300	3 demi-journées/semaine		CC
Optionnel	MC Valéra		40	TD 26 h (minimum)		CC (V/NV)
Total Heures semestre S8			840			Durée CT : 3h30

Tableau de synthèse UE DFASO2 (5e année) Semestre 9
Année 2020-2021

Semestr	Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par étudiant	Format : P ou 1/2P	Type Contrôle	
S9	ODF Prises en charge spécifiques	P. Baron	56.01	51	CM 19h TD 4h	P	CC (note) CT	
	Odontologie pédiatrique niveau 3	M. Marty		66	CM 15h TD 14h	P	CC (note) CT	
	Lecture critique d'article	C Nabet	56.02	6	TD 4h	1/2P		
	Patients à risque et odontologie	S Cousty	57.01	75	CM 25h	P	CT	
	México-chirurgical Chirurgie orale, parodontologie, médecine orale	Ph Campan		78	CM 23h TP 9h	P 1/4	CC (note) CT	
	Implantologie	S Armand		51	CM 17h	P	CT	
	Biocompatibilité, biomatériaux, application clinique	S Joniot	58.01	54	Séminaire 18h	P	CC (note)	
	Endodontie niveau 3	F Diemer		22	TD 8h Tice 10h		CC (note)	
	Anglais	J Bottriell		12	TD 8h	1/3P	CC (note)	
	Odontologie gériatrique	B Vellas		30	CM 10h	P	CT	
	Transversalité	S Laurencin	57.01	23	séminaires 9h	groupe de 8	CC	
	Intelligence artificielle en santé	P. Monsarrat		32	CM 5h TP/TD 11h		CC	
	Rééducation fonctionnelle de l'appareil manducateur et réadaptation	F Destruhaut		30	SPOC/ viso 10h		CT	
	Stage hospitalier	C SERD		300	3 demi-journées/ semaine		validation en S10	
	Optionnel	MC Valéra	56.01	40	TD 26 h (minimum)		CC (validation S10)	
		Total Heures semestre S9		870				Durée CT: 3h30

Tableau de synthèse UE DFASO2 (5e année) Semestre 10
Année 2020-2021

Unité d'enseignement	Porteur UE	sous section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par étudiant	Format : P ou 1/2P	Type Contrôle CC continu CT terminal
Patients à besoins spécifiques - Sédation et anesthésie générale	MC Valéra	56.01	81	CM 27h	P	CT
Ethique, Droit Médical, Education Thérapeutique - Identification expertise	O Hamel	56.02	50	CM 12h TD 9h	P	CC (note) CT
Bio-médico-chirurgical Chirurgie orale, parodontologie, médecine orale	S Laurencin	57.01	81	CM 27h	P	CT
Réhabilitation maxillo-faciale	Ph Pomar		50	Séminaire 20h	P	
Rééducation fonctionnelle de l'appareil manducateur et réadaptation	F Destruhaut		30	SPOC/ visio 10h		CT
Prothèse complète clinique	F Destruhaut	58.01	30	SPOC/visio 10h	P	CT
Implantologie	S Armand		51	CM 17h	P	CT
Réhabilitation complexe	K Nasr		36	CM 12h	P	CT
Imagerie appliquée	P Monsarrat		15	TD 6h TP 6h	1/2P	CC (note)
Radioprotection	K Nasr		30	Séminaire 12h		CC (note)
Anglais	J Bottriell		33	TD 22h	P	CC (note)
Stage hospitalier	CSERD		300	3 demi-journées/ semaine		CC (V/NV)
Gestes et soins d'urgence niv 2	E Noirrit	56.01				CC (V/NV)
Stage hors services odontologiques	S Joniot	58.01	100			CC (V/NV)
Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique (CSCT)	V Blasco-Baqué	57.01				Oral (1h00) + stage clinique
Transversalité	S Laurencin	57.01	23	Séminaire 9h	groupe de 8	CC
Optionnel	MC Valéra	56.01	40			CC (V/NV)
Total Heures semestre S10			950			Durée CT: 3h30

Tableau de synthèse des UE
6e année SEMESTRE 11 Année 2020-2021

Semestr e	Unité d'enseignement	Porteur UE	section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par type d'enseignement et par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle : CC continu CT terminal	
S11	Orthodontie clinique complexe	P Baron	56.01	30	CM 10h	P	CT	
	Insertion professionnelle	O Hamel	56.02	66	CM 20h TD 4h	P	CC (V/NV) CT	
	Chirurgie-Parodontologie - Implantologie	Ph Campan	57.01	21	TD 6h TP 12h	1/2P 1/4P	CC(note)	
	Réhabilitation maxillo-faciale	P Pomar		36	CM 12h	P		
	Rééducation fonctionnelle de l'appareil manducateur et réadaptation	F Destruhaut	58.01	30	TD 3h SPOC / visio 10h	P	Pas d'évaluation	
	Optionnel	MC Valéra	56.01	40	TD 26h minimum		CC validation S12	
	Stage hospitalier	Chef de service		225			CC validation S12	
	Stage actif (à réaliser en S11 OU S12)	PP Poulet	57.01	250			évaluation S12	
	Total heures semestre S11			698				Durée CT: 1h00

Tableau de synthèse des UE
6e année SEMESTRE 12 Année 2020-2021

Semestr e	Unité d'enseignement	Porteur UE	Sous- section CNU	Heures étudiants	Volume horaire par type d'enseignement et par étudiant	Format : P 1/2P 1/4	Type Contrôle : CC continu CT terminal
S12	Stage hospitalier	Chef de service		225			CC (v/nv)
	Stage actif (à réaliser en S11 OU S12)	PP Poulet	57.01	250			CC (v/nv)
	Insertion professionnelle	O Hamel	57.01	9	6h TD	P	
	Optionnel	MC Valéra	57.01				CC (v/nv)
	Total heures semestre S12				484		

Voté Conseil Faculté 07/07/2020

Voté CFVU 08/09/2020